



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine
1, place Mulot
64000 PAU
Tél : 05 59 27 42 08

L'Architecte des Bâtiments de France
à l'attention de Monsieur le Président de
la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Affaire suivie par : Océane GOUGEON

Agence de Pau
1 Place Mulot
64000 Pau
Tél : 05 59 27 42 08
udap.pyrenees-atlantiques-pau@culture.gouv.fr

Pau, le 19 décembre 2024

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Courrier « Porter à connaissance » dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal	1	Courrier « porter-à-connaissance », dossier de proposition des périmètres délimités des abords et plans transmis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Dossier de proposition des périmètres délimités des abords de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez	1	
Plans des périmètres de protections actuels AC1	9	
Plans des périmètres délimités des abords proposés	9	



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
de Nouvelle-Aquitaine

Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
des Pyrénées-Atlantiques

Affaire suivie par : GOUGEON Océane
Tel : 05 59 27 42 08
Mél : udap.pyrenees-atlantiques-pau@culture.gouv.fr

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à
Monsieur le Président de
la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Objet : « Porter à connaissance » dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Monsieur le Président,

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 8 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique. Elle prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du code du patrimoine. Il a pour objet la création d'un périmètre de protection cohérent avec l'environnement patrimonial et paysager des monuments historiques.

Dans ce périmètre, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (article L621-32 du code du patrimoine). L'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France n'est donc plus régi par le principe de covisibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Conformément à l'article L621-31 du code du patrimoine, le périmètre délimité des abords est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur les projets de périmètres délimités des abords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure, 9 PDA sont proposés par l'architecte des Bâtiments de France afin de faire évoluer les servitudes existant actuellement sur le territoire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Conformément à l'article R132-2 du Code de l'Urbanisme, il me revient de porter la proposition de ces périmètres à votre connaissance.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez a décidé de prescrire, par délibération du 26 septembre 2022, l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal. Il convient qu'il délibère pour avis sur ces périmètres et qu'au terme de l'arrêt du projet du document d'urbanisme précité, soit organisée une enquête publique unique.

Préalablement à cette enquête, le commissaire enquêteur consultera les propriétaires ou affectataires domaniaux des monuments historiques concernés.

Suite à cette enquête, conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine, une dernière consultation du conseil communautaire sera sollicitée sur ces périmètres. C'est par arrêté du préfet de région que la procédure s'achèvera par la création des périmètres délimités des abords (article R621-94).

A l'issue de ce processus, les nouveaux tracés seront annexés au plan local d'urbanisme intercommunal sous forme de servitude AC1 dans les conditions prévues à l'article L.153-60 du code de l'urbanisme.

Pour le préfet de département des
Pyrénées-Atlantiques et par subdélégation
La cheffe de l'Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques

PJ :

1 Dossier de proposition des périmètres délimités des abords

9 Plans des périmètres de protection actuels AC1

9 Plans des périmètres délimités des abords proposés

PROPOSITION DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Pyrénées-Atlantiques
Décembre 2024

Table des matières

I-	Cadre juridique et réglementaire	2
II-	Les objectifs et la méthodologie.....	3
III-	Les protections patrimoniales de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.....	7
IV-	Les Périmètres Délimités des Abords.....	10
1-	Arthez-de-Béarn, la Chapelle de la Commanderie de Caubin.....	10
2-	Artix, La Castanhère	16
3-	Bellocq, le Château de Bellocq.....	21
4-	Biron, le Château de Brassalay	26
5-	Lucq-de-Béarn, l'église de l'ancienne abbaye.....	31
6-	Monein, l'Eglise Saint-Girons.....	37
7-	Orthez – Sainte-Suzanne, 8 Monuments Historiques.....	43
8-	Orthez – Sainte-Suzanne, le Château de Baure	50
9-	Sault-de-Navailles, la Tour et les Vestiges du château de Sault	55

I- Cadre juridique et réglementaire

La loi n°2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP), promulguée le 07 juillet 2016, instaure la possibilité de créer des « Périmètres Délimités des Abords » (PDA) en substitution au rayon de protection de 500 mètres automatiquement instauré autour d'un Monument Historique protégé.

Article L621-30 du Code du Patrimoine :

I. – Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II. – La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci. (...)

Article L621-31 du Code du Patrimoine :

Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. (...)

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords. (...)

Article L621-32 du Code du Patrimoine

Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable.

L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords.

Lorsqu'elle porte sur des travaux soumis à formalité au titre du code de l'urbanisme ou au titre du code de l'environnement, l'autorisation prévue au présent article est délivrée dans les conditions et selon les modalités de recours prévues aux articles L. 632-2 et L. 632-2-1.

Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

II- Les objectifs et la méthodologie

Substituer un rayon de 500 mètres de protection par un Périmètre Délimité des Abords permet de contrer les faiblesses du rayon automatique, à savoir : le manque d'adaptation à chaque topographie et l'absence de prise en compte de l'environnement patrimonial et paysager (zones urbaines, rurales, boisées, agricoles, cours d'eau, routes, voies ferrées...).

La loi définit le Périmètre Délimité des Abords comme :

« Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. »

Il n'est pas fait référence au champ de visibilité, ni à une distance précise, mais à la cohérence, la conservation et la mise en valeur.

Nous proposons la méthodologie suivante pour définir ces nouveaux périmètres.

Différents critères sont pris en compte, ils sont nécessaires mais non suffisants, pour maintenir ou soustraire des secteurs du rayon de protection de 500 mètres. A savoir :

Liens historiques :

- Les ensembles bâtis contemporains du monument historique, l'environnement historique du monument formant ses abords.

Lien de visibilité :

- La proximité visuelle immédiate, les vues depuis le monument, le premier plan de la découverte du monument, les perspectives monumentales.

Cohérence architecturale :

- Les ensembles bâtis cohérents par leur typologie architecturale ou leur époque de construction.

Effet de seuil :

- La rupture typologique tels des modifications importantes du tissu urbain, la limite entre différentes formes urbaines, le changement de typologie architecturale, la

rupture paysagère tels des ponts, des voies ferrées, des lignes de crêtes, des cours d'eau.

Le nouveau périmètre est étudié de proche en proche depuis le monument historique. L'objectif étant de ne pas agrandir le périmètre existant sauf exception. C'est pourquoi il y aura des espaces maintenus, soustraits ou ajoutés.

Pour réaliser ce Périmètre Délimité des Abords, une visite de terrain conjointe est réalisée avec les élus, les services de l'Architecte des Bâtiments de France et les services d'urbanisme de l'autorité compétente liée au site. Cette visite permet de se rendre compte directement de la qualité patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère du bâti des différents secteurs constituant les abords du monument historique. L'ensemble de ces éléments détermine le tracé des nouveaux abords.

Les espaces présents dans le rayon de protection de 500 mètres non compris dans le tracé du Périmètre Délimité des Abords ne sont plus soumis à la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France : ils retournent dans le droit commun. En revanche, les parties situées dans le tracé du Périmètre Délimité des Abords sont soumises à un avis, qui sera conforme, de l'Architecte des Bâtiments de France. Même si ce n'est pas obligatoire, le tracé s'appuie sur le tracé parcellaire afin de faciliter l'application et la compréhension des limites.

Une procédure en plusieurs étapes doit être suivie pour créer un Périmètre Délimité des Abords, qui se substitue à un rayon de protection de 500 mètres puis, intègre ces nouveaux abords au document d'urbanisme et les applique. Deux types de procédures sont possibles :

- 1- En s'adossant à une création ou modification de document d'urbanisme (par exemple un Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) si l'entièreté du périmètre est située dans la zone en cours d'étude ;
- 2- En suivant une procédure hors document d'urbanisme dite « procédure état » si le périmètre (actuellement protégé ou à inclure dans les abords) couvre des territoires non couverts par le même document d'urbanisme.

Dans le cas de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, 8 des 10 communes comportant un ou plusieurs Monuments Historiques sont concernées par la création de Périmètres Délimités des Abords : Arthez-de-Béarn, Artix, Bellocq, Biron, Lucq-de-Béarn, Monein, Orthez-Sainte-Suzanne et Sault-de-Navailles. Les monuments des communes de Sauvelade et de Lacommande ne font pas l'objet d'une procédure de Périmètres Délimités des Abords ainsi que le Château de Vignes à Sault-de-Navailles et le Pigeonnier du Cassou d'Orthez-Sainte-Suzanne :

- Sauvelade, église Saint-Jacques-le-Majeur : le monument est visible de manière significative depuis de nombreux points de vue éloignés. Le rayon de protection de 500 mètres est plus adapté à l'environnement rural paysager et patrimonial du site par rapport à un périmètre délimité des abords.
- Lacommande, église Saint-Blaise et ancienne commanderie : bien qu'il y ait deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques sur le territoire de la commune de Lacommande, une partie du rayon de protection de 500 mètres est située sur la commune limitrophe d'Aubertin. Cette commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, donc du même document d'urbanisme en cours de modification. Elle ne peut donc pas s'inscrire dans la même procédure que les autres communes.
- Orthez-Sainte-Suzanne, pigeonnier du Cassou : le monument est situé au cœur d'une zone agricole et est entouré d'une frange arborée. Le rayon de protection de

500 mètres est plus adapté à ce paysage naturel et rural qu'un périmètre délimité des abords.

- Sault-de-Navailles, château de Vignes : le champ de visibilité du monument est très large avec des zones agricoles autour qui participent à sa valorisation. Le rayon de protection de 500 mètres est plus adapté à ce paysage panoramique qu'un périmètre délimité des abords.

Orthez-Sainte-Suzanne,
Pigeonnier du Cassou

Sault-de-Navailles,
Château de Vignes



Sauvelade, église Saint-
Jacques-le-Majeur

Lacommande, église Saint-Blaise
et Ancienne commanderie

PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA)
Procédure de création ou de modification VIA procédure document d'urbanisme
 (articles L.621-31 et R.621-92 à R.621-95 du code du patrimoine et R132-2 du code de l'urbanisme)

En cas de projet d'élaboration, révision ou modification d'un PLU, document en tenant lieu ou d'une carte communale : **le préfet de département saisit l'ABF (art. R.621-93)**

Proposition d'un projet de PDA (art. L.621-31) par l'architecte des Bâtiments de France (ABF) **Proposition d'un projet de PDA (art. L.621-31) par la collectivité compétente en matière d'urbanisme**

"Porter à connaissance" par le préfet de département (art. R.132-2 C.urba.) qui informe la collectivité du projet de PDA de l'ABF

Arrêt du projet de document d'urbanisme

Après avoir consulté, le cas échéant, les communes concernées (art. R.621-93)

Avis de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme sur le projet de PDA proposé par l'ABF (délibération) **Avis de l'architecte des Bâtiments de France sur le projet de PDA proposé par la collectivité**

Avis favorable de l'ABF **et** de la collectivité

Avis défavorable de l'ABF **ou** de la collectivité

Enquête publique unique sur les projets de document d'urbanisme et de PDA **organisée par la collectivité compétente** en matière d'urbanisme incluant la **consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du MH** par le commissaire enquêteur (art. R.621-93)

Abandon ou modification du projet **Enquête publique** sur le projet de PDA **organisée par le préfet de département** incluant la **consultation du propriétaire ou de l'affectataire du MH** par le commissaire enquêteur (art. R.621-93)

Consultation pour accord de l'ABF et l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme par le préfet de département sur le projet de PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique. En cas de modification du projet de PDA pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique ou en cas d'absence de consultation avant l'enquête publique : consultation des communes concernées par l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme. (art. R.621-93)

Accord de l'ABF **et** de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme (délibération)

Désaccord de l'ABF **ou** de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme (délibération)

PDA ≤ 500 mètres

PDA > 500 mètres

Avis de la CRPA (art. L.621-31)

Avis de la CNPA (art. L.621-31)

Création du PDA (arrêté du préfet de région) (art. R.621-94)

Création du PDA (décret en Conseil d'État) (art. L.621-31)

Mesures de publicité (art. R.621-95) :

- notification de la décision par le préfet de région à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme
- affichage 1 mois au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres, ou en mairie
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- publication au RAA de l'Etat dans ce département ou au JORF

Annexion du PDA au document d'urbanisme (annexe du document graphique) par l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme (art. R.621-95)

Ministère de la culture / DGF / SP / SDMIIEP - Octobre 2019

III- Les protections patrimoniales de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez se situe au centre du département des Pyrénées-Atlantiques. En quelques chiffres, elle est composée de 60 communes s'étendant sur 750 km² avec un total de 55 000 habitants. La topographie du territoire varie avec moins de dénivelés vers le nord en se rapprochant du département des Landes et des topographies différentes plus marquées vers le sud avec des coteaux. Sur les 60 communes, 10 possèdent sur leur territoire un ou plusieurs espaces protégés au titre des abords des Monuments Historiques. Les sites inscrits, protections au titre du Code de l'Environnement, ne sont pas concernés par cette procédure.

Communes	Espaces protégés	PDA
Arthez-de-Béarn	- La chapelle de la Commanderie de Caubin : classée au titre des Monuments Historiques par arrêté le 02/09/1913 - La Canarde : site inscrit par arrêté le 02/11/1976	Oui, page 10 Non concerné
Artix	- La Castanhère (ou châtaigneraie) : inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté le 02/01/2019	Oui, page 16
Bellocq	- Le château de Bellocq : classé au titre des Monuments Historiques par arrêté le 02/04/1997 - Parc du château : site inscrit par arrêté le 12/03/1946	Oui, page 21 Non concerné
Biron	- Le château de Brassalay : inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté le 07/05/1937	Oui, page 26
Lacommande	- L'église Saint-Blaise : classée au titre des Monuments Historiques par arrêté le 12/03/1962 - La commanderie : classée au titre des Monuments Historiques par arrêté le 12/03/1962	Non concerné Non concerné
Lucq-de-Béarn	- L'église de l'ancienne abbaye : église abbatiale inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté le 28/12/1984 ; façade, toitures des bâtiments situés au Sud de l'église, sol de la cour entre ces bâtiments et l'église inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté le 29/08/1986 ; bâtiment en ruine classé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 08/02/1990 - Bourg : site inscrit par arrêté le 01/06/1973	Oui, page 31 Non concerné
Monein	- L'église Saint-Girons : classée au titre des Monuments Historiques par arrêté le 07/08/1913	Oui, page 37
Orthez – Sainte-Suzanne	Dans le Site Patrimonial Remarquable : - L'ancien couvent de la Visitation (ou ancien hôtel particulier) : inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté le 28/11/2002 - L'église Saint-Pierre : classée au titre des Monuments Historiques par arrêté le 23/03/2012	Oui, page 43

	<ul style="list-style-type: none"> - L'hôtel de « la Belle Hôtesse » : façade et toiture sur rue inscrites au titre des Monuments Historiques par arrêté le 12/07/1973 - L'Hôtel de la Lune : inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté le 03/07/2007 - La Maison dite « de Jeanne d'Albret » : maison (sauf parties classées) inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté le 16/05/1929 ; façades, toitures des bâtiments (Nord, Est et pigeonnier), escalier à vis de la tourelle octogonale classés au titre des Monuments Historiques par arrêté le 30/10/1974 - Le temple protestant : classé au titre des Monuments Historiques par arrêté le 25/04/2012 (auparavant inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté le 21/10/2005) - Les vestiges du château Moncade : donjon (ou tour) classé par liste en 1840 ; douves appareillées, sol et sous-sol archéologiques inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté le 02/03/1992 ; motte féodale avec les vestiges du logis, enceinte talutée surmontant les douves appareillées de la motte vers l'extérieur du château, deuxième enceinte, fausse-braie, sol et sous-sol archéologique du château, classés au titre des Monuments Historiques le 17/02/1995 - Le vieux pont : classé par liste en 1875 puis par arrêté au titre des Monuments Historiques le 21/01/1942 <p>Hors du Site Patrimonial Remarquable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le château de Baure : logis, pont d'accès, parc, portail, moulin et dépendances inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté le 12/09/2005 - Le Pigeonnier du Cassou : inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté le 22/12/1970 	<p>Oui, page 50</p> <p>Non concerné</p>
Sault-de-Navailles	- La tour et les vestiges du château de Sault : vestiges, tour de l'ancien château, motte et basse-cour inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté le 26/11/1998	Oui, page 55

	- Le château de Vignes : façades, toitures, grand salon avec cheminée monumentale inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté le 18/10/1996	Non concerné
Sauvelade	- L'église Saint-Jacques-le-Majeur : inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté le 05/06/1973	Non concerné

Le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez comporte :

- 21 édifices protégés au titre des Monuments Historiques répartis sur 10 communes ;
- 3 sites inscrits ;
- 1 Site Patrimonial Remarquable comportant 8 Monuments Historiques.

Les Périmètres Délimités des Abords créés concernent :

- 1- La chapelle de Commanderie de Caubin à Arthez-de-Béarn ;
- 2- La Castanhère à Artix ;
- 3- Le château à Bellocq ;
- 4- Le château de Brassalay à Biron ;
- 5- L'église de l'ancienne abbaye à Lucq-de-Béarn ;
- 6- L'église Saint-Girons à Monein ;
- 7- Les vestiges du château Moncade, l'ancien couvent de la Visitation, le vieux pont, le temple protestant, la Maison dite « de Jeanne d'Albret », l'église Saint-Pierre, l'Hôtel de la Lune et l'Hôtel de « la Belle Hôtesse » à Orthez – Sainte-Suzanne ;
- 8- Le Château de Baure à Orthez – Sainte-Suzanne ;
- 9- La tour et les vestiges du château de Sault à Sault-de-Navailles.



IV- Les Périmètres Délimités des Abords

1- Arthez-de-Béarn, la Chapelle de la Commanderie de Caubin



La chapelle de la Commanderie de Caubin : classement par arrêté du 02/09/1913 de la chapelle ; fiche Mérimée n° PA00084319.

La chapelle de la Commanderie de Caubin d'Arthez-de-Béarn est construite au XIV^{ème} siècle. Elle était liée à un hôpital encore plus ancien : entre le XII^{ème} et le XIII^{ème} siècle. Son nom provient d'un lien avec les Chevaliers de Saint-Jean. Elle conserve la sépulture de Guilhem Armand, baron d'Andois, qui a vécu au XIII^{ème} siècle. La chapelle est située sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle est aujourd'hui dans un secteur rural avec une majorité de parcelles agricoles, de fermes anciennes, quelques habitations éparses et d'autres plus resserrées.

La topographie autour du monument est variée et engendre ainsi un champ de visibilité pouvant être très restreint, notamment vers le nord, mais aussi très large comme vers l'est où la chaîne des Pyrénées est visible par temps clair ainsi que la campagne environnante.

Dans le nouveau périmètre de protection, sont retirés les secteurs qui présentent moins de cohérence patrimoniale avec la chapelle, qui n'ont pas une covisibilité significative ou qui

n'ont pas une possibilité de valorisation suffisante. De ce fait, la limite au nord-est permet de ne pas inclure dans le nouveau périmètre la plupart des habitations qui sont masquées par le fort dénivelé. Au nord-ouest et au sud-est, les limites permettent de retirer quelques parcelles agricoles. Au sud-ouest, les premières habitations sont conservées afin de continuer à préserver l'environnement direct de la chapelle, mais celles plus éloignées sont soustraites.

Le périmètre délimité des abords proposé contient de nombreuses parcelles agricoles et boisées pour préserver cet écrin végétal qui valorise la chapelle, les fermes anciennes ainsi que les quelques habitations à proximité immédiate qui sont représentatives de la tradition bâtie. Ce périmètre correspond davantage à l'environnement rural du monument historique mais aussi à la topographie particulière qui l'entoure.

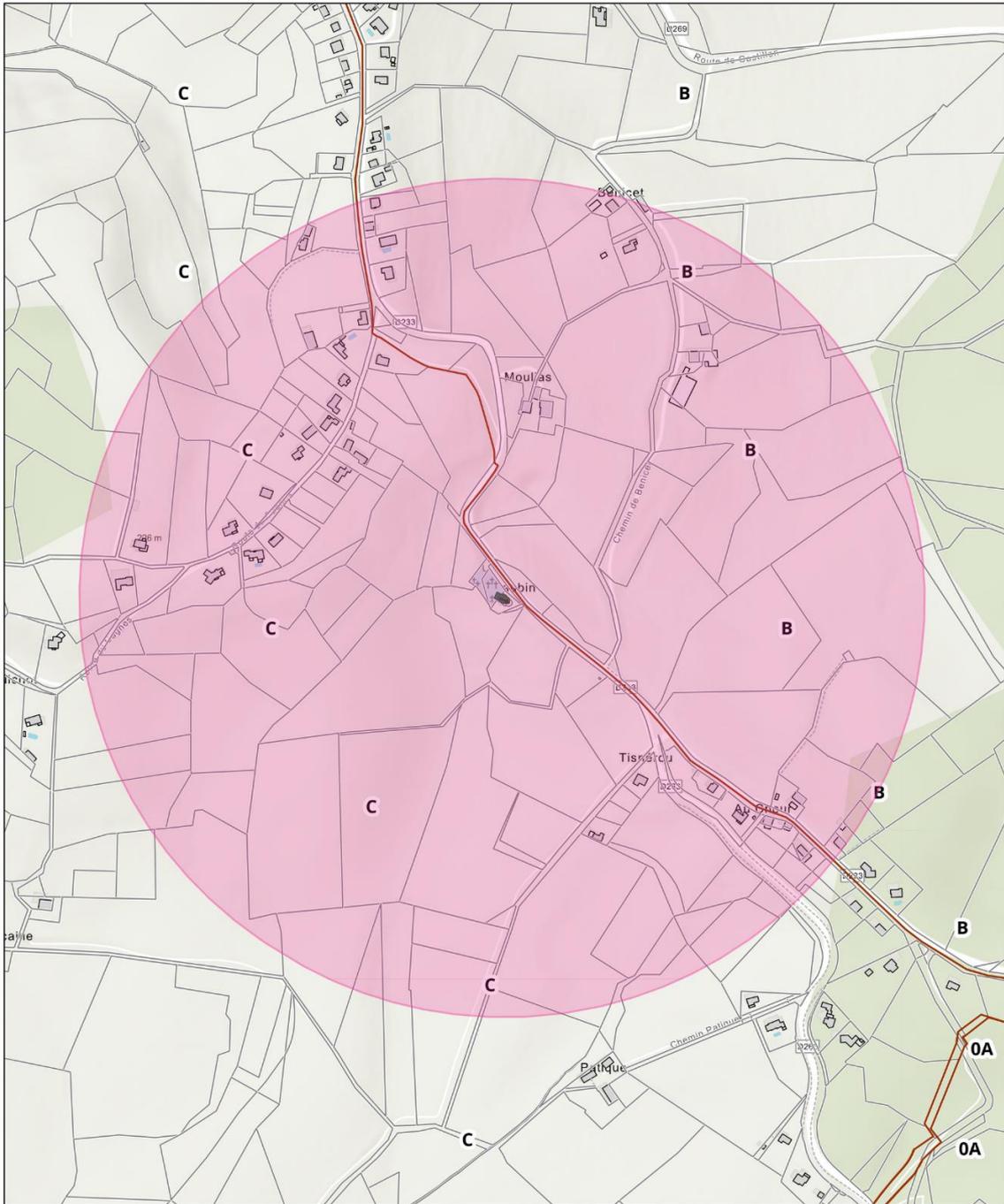
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés :

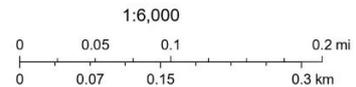


Arthez-de-Béarn - Chapelle de la Commanderie de Caubin - R500



19/12/2024 11:47:05

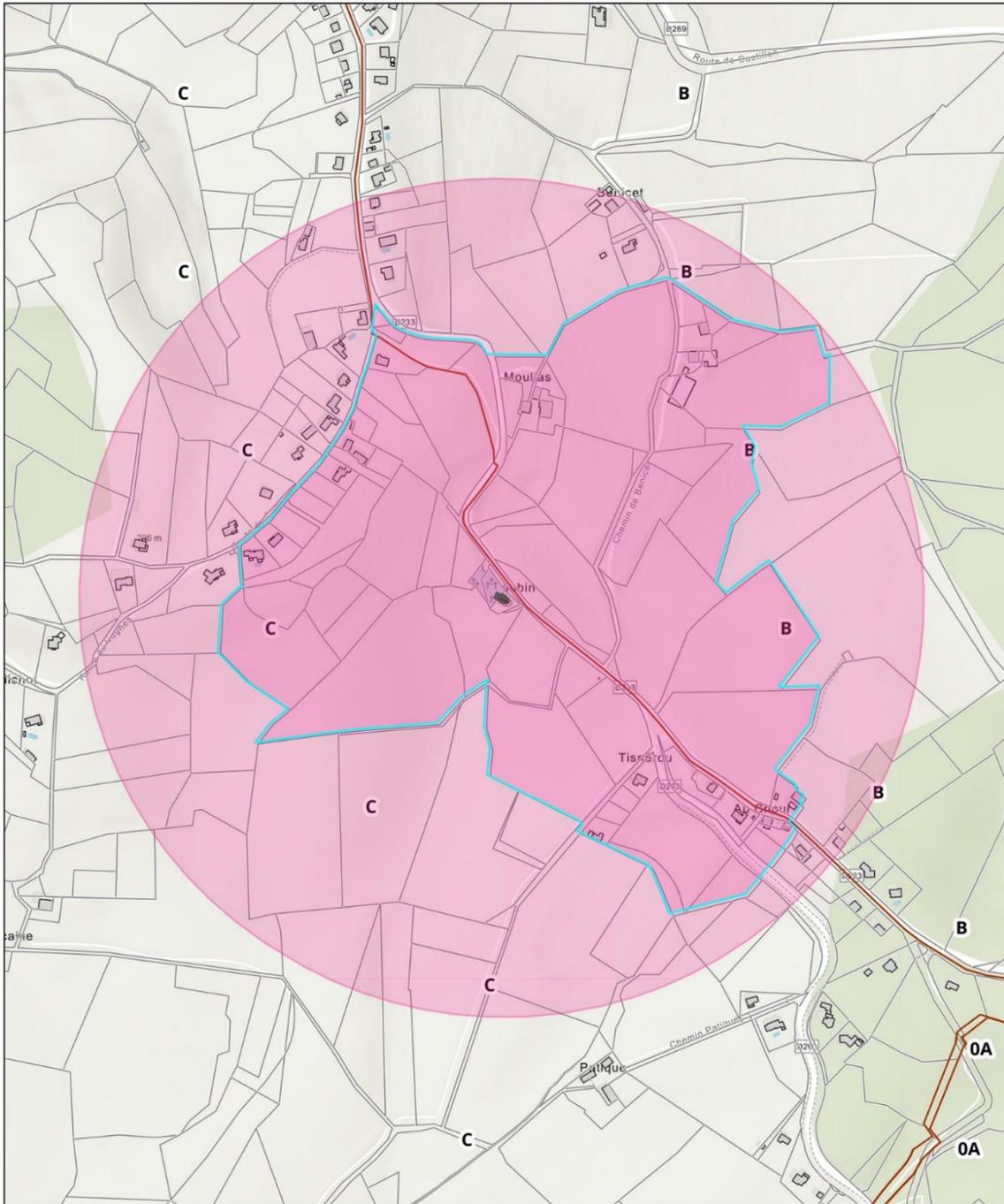
- | | |
|--|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Cimetière |
| Partiellement Classé | Piscine |
| Abords de monuments historiques | Divers linéaire |
| Hydrographie | Eglise |
| Limite de commune | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| | Parking, terrasse, surplomb |



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

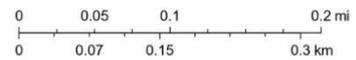
Arthes-de-Béarn - Chapelle de la Commanderie de Caubin - R500 et PDA



19/12/2024 11:48:20

- | | |
|--|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale |
| FranceDOM_PCI - Parcelaire | Divers surfacique |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Cimetière |
| Partiellement Classé | Piscine |
| Abords de monuments historiques | Divers linéaire |
| Hydrographie | Eglise |
| Limite de commune | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Périmètre Délimité des Abords | Parking, terrasse, surplomb |

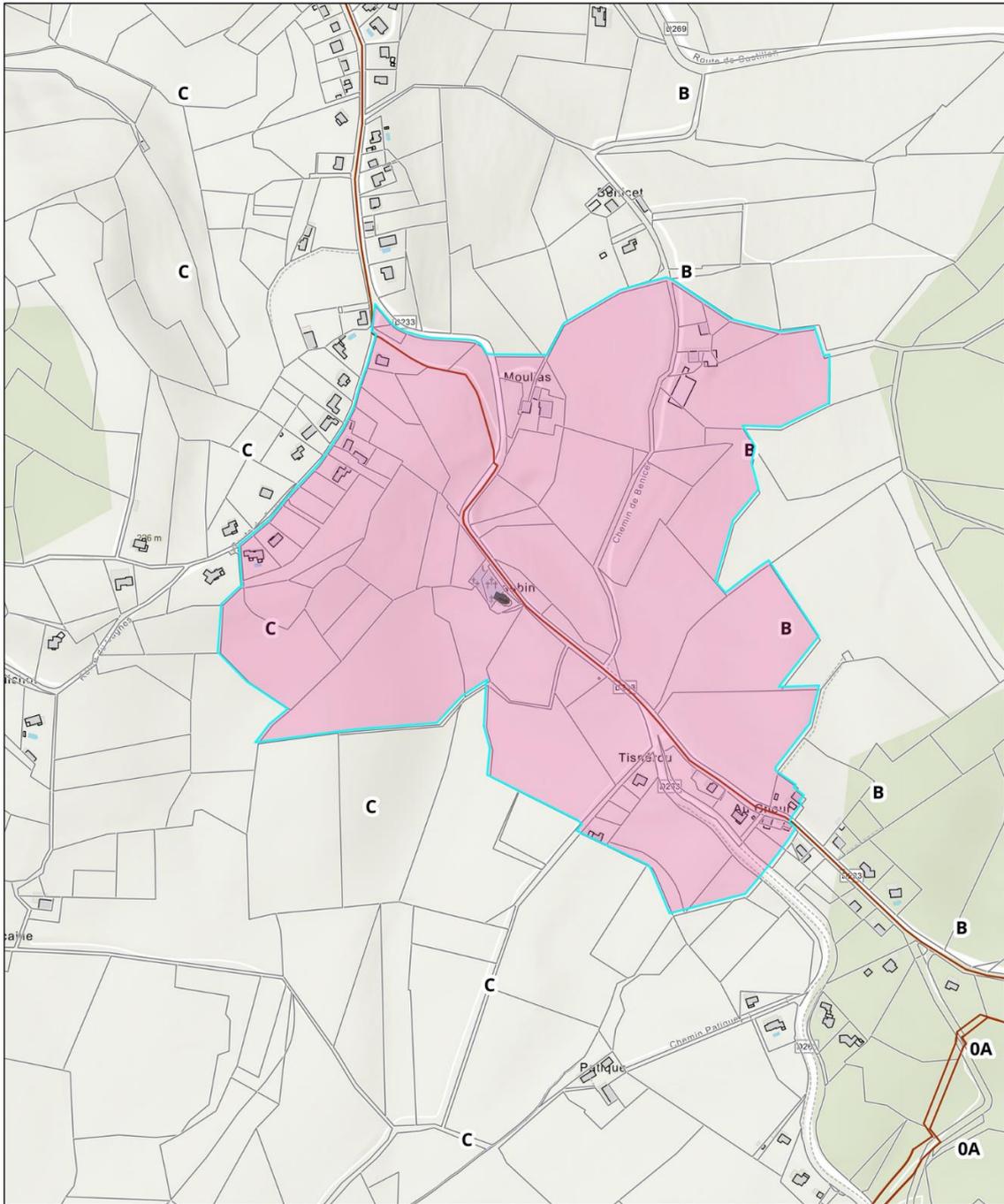
1:6,000



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

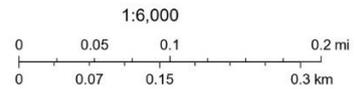
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Arthez-de-Béarn - Chapelle de la Commanderie de Caubin - PDA



19/12/2024 11:49:19

- | | |
|--|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Cimetière |
| Partiellement Classé | Piscine |
| Périmètre Délimité des Abords | Divers linéaire |
| Hydrographie | Eglise |
| Limite de commune | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| | Parking, terrasse, surplomb |



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

2- Artix, La Castanhère



La Castanhère : inscription par arrêté du 02/01/2019 de la maison de maître, des dépendances, d'une serre, d'une conciergerie et du parc ; fiche Mérimée n°PA64000114.

La Castanhère d'Artix est composée d'une maison de maître, de dépendances, d'une serre, d'une conciergerie et d'un parc. La maison de maître est construite en 1880 par l'architecte Emile Doyère. Le monument historique est un ensemble situé à l'extérieur du bourg de la commune, à proximité directe d'une route départementale très passante et d'une voie ferrée. Le rayon de protection de 500 mètres est également présent sur la commune limitrophe de Lacq. Les abords actuels sont composés de parcelles boisées, agricoles, industrielles et de quelques habitations aux extrémités est et ouest.

La forte présence de la route départementale et de la voie ferrée coupe visuellement le contexte autour du monument. De ce fait, le périmètre délimité des abords retire toutes les parcelles se situant au-delà de la voie ferrée. A l'est comme à l'ouest, des industries se sont développées ainsi que quelques habitations qui ne participent pas à la valorisation du monument et qui ne présentent pas d'enjeux architecturaux particuliers. Ces secteurs ne sont pas inclus dans le nouveau périmètre.

Le périmètre proposé autour de la Castanhère se concentre sur les parcelles agricoles et boisées qui l'entourent. Aussi, les secteurs situés au nord sont conservés pour former un écran végétal entre le monument et les zones industrielles et pavillonnaires. Il n'y aura plus d'abords situés sur la commune de Lacq.

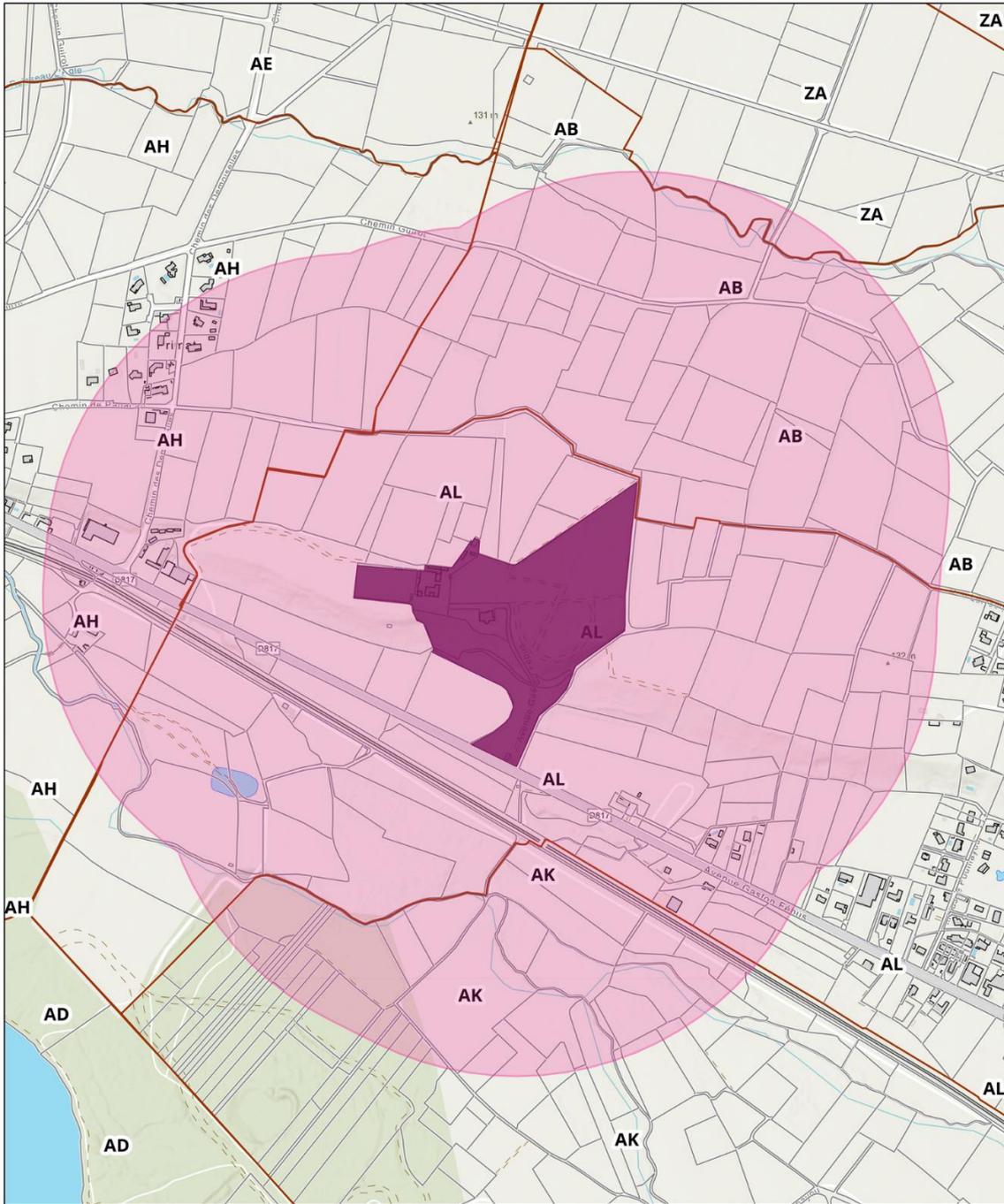
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés des abords :

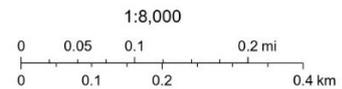


Artix - La Castanère - R500



22/08/2024 15:23:40

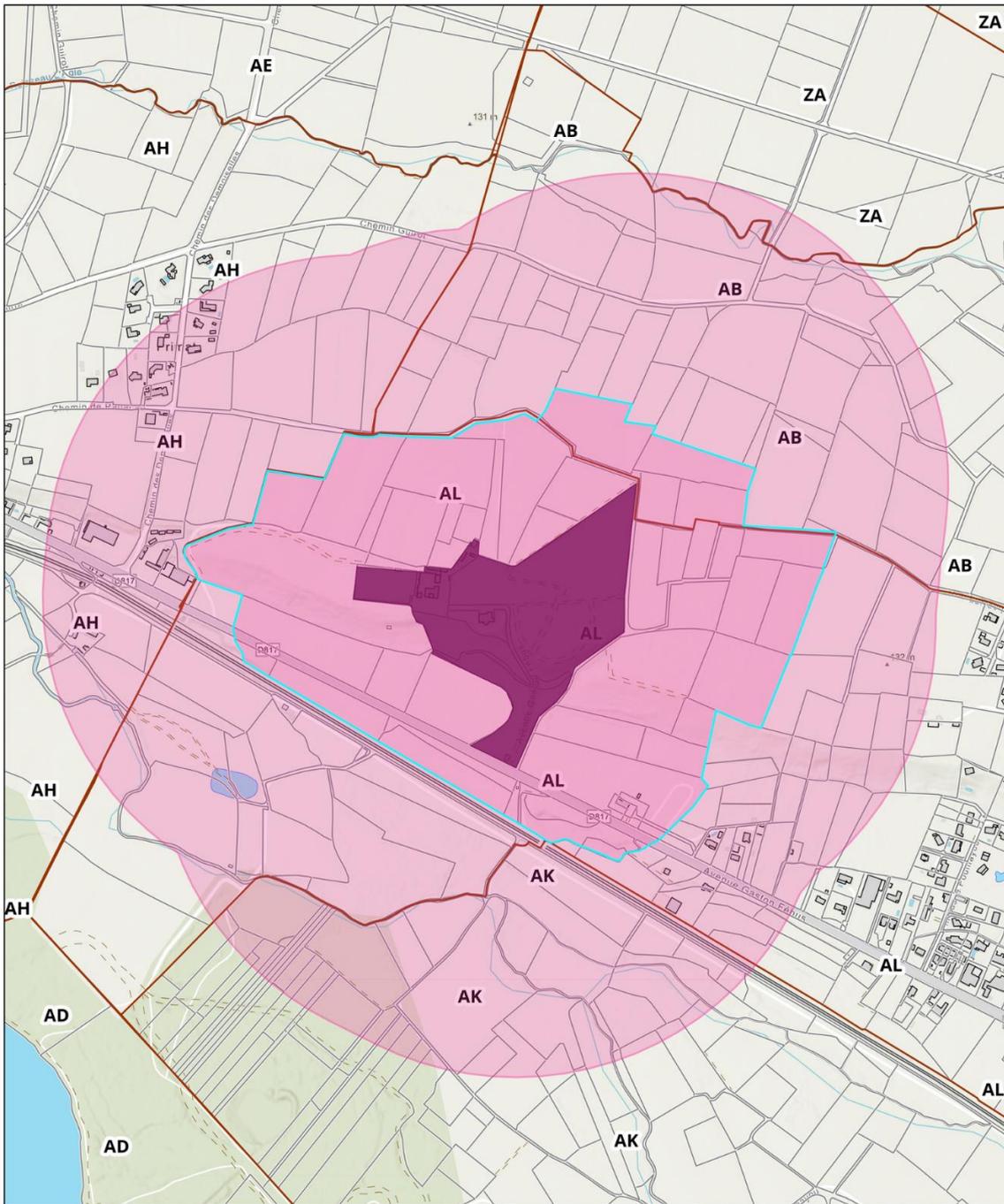
- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale | Sentiers |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique | Rail de chemin de fer |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Limites de forment pas parcelles | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Inscrit | Etang, lac | Parking, terrasse, surplomb |
| Abords de monuments historiques | Piscine | Parcellaire |
| Hydrographie | Divers linéaire | Section cadastrale |
| Limite de commune | Chemins | |



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METINASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS | Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare,

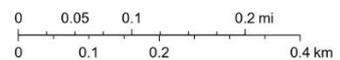
Artix - La Castanhere - R500 et PDA



22/08/2024 15:30:35

FranceDOM_PCI - Bâtiments	FranceDOM_PCI - Parcellaire	Immeubles classés ou inscrits (surfaces)	Inscrit	Abords de monuments historiques	Hydrographie	Limite de commune	Périimètre Délimité des Abords	Divers surfacique	Limites de forment pas parcelles	Etang, lac	Piscine	Divers linéaire	Chemins	Sentiers	Rail de chemin de fer	Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports	Parking, terrasse, surplomb	Parcellaire	Section cadastrale
---------------------------	-----------------------------	--	---------	---------------------------------	--------------	-------------------	--------------------------------	-------------------	----------------------------------	------------	---------	-----------------	---------	----------	-----------------------	---	-----------------------------	-------------	--------------------

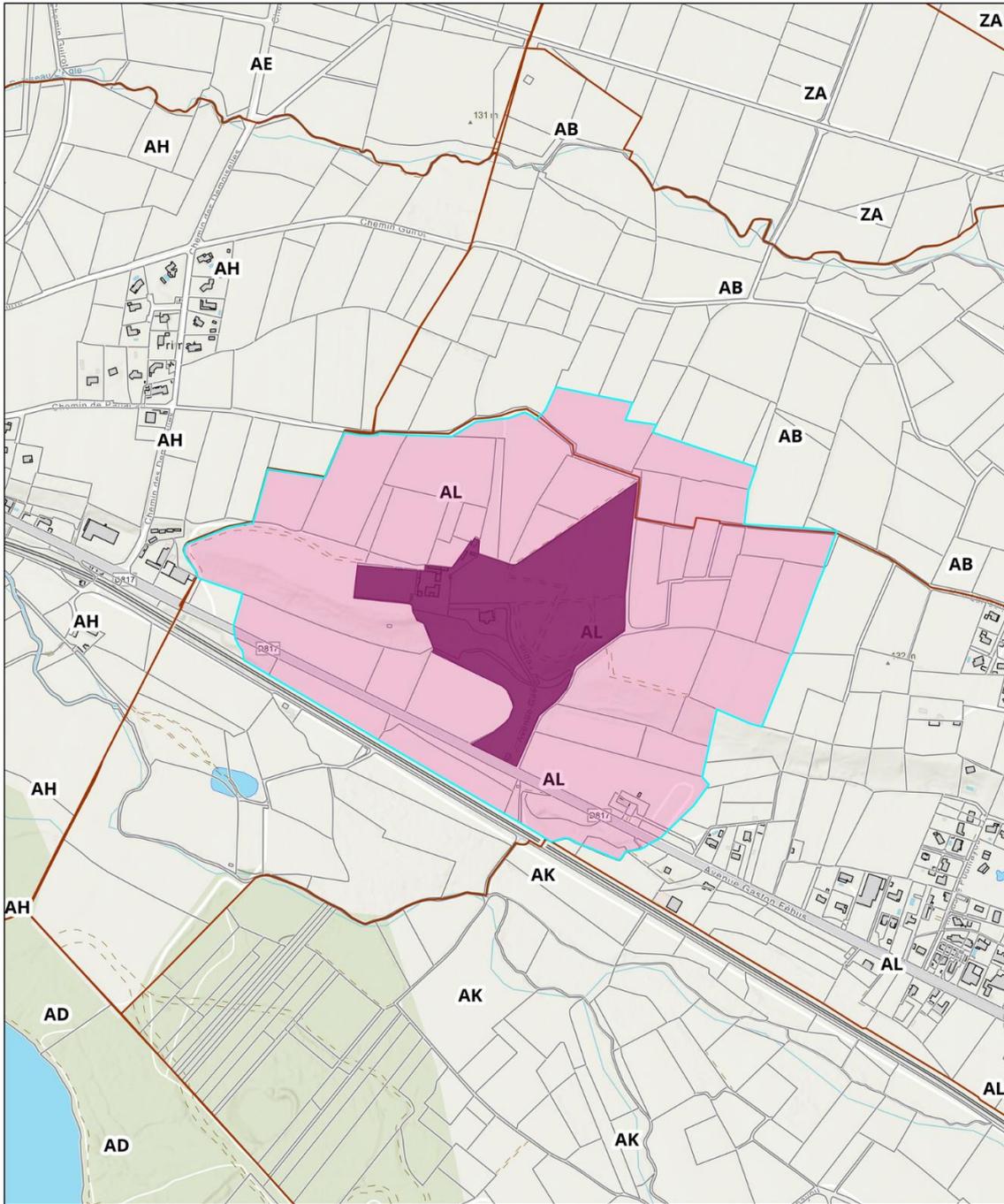
1:8,000



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

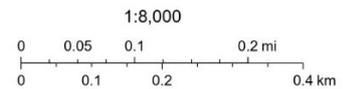
Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS | Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare,

Artix - La Castanhère - PDA



22/08/2024 15:32:49

- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale | Sentiers |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique | Rail de chemin de fer |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Limites de forment pas parcelles | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Inscrit | Etang, lac | Parking, terrasse, surplomb |
| Périmètre Délimité des Abords | Piscine | Parcellaire |
| Hydrographie | Divers linéaire | Section cadastrale |
| Limite de commune | Chemins | |



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, MET/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS | Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare,

3- Bellocq, le Château de Bellocq



Château de Bellocq : classement par arrêté du 02/04/1997 du château, sol et sous-sol compris, avec ses barbicanes, fossés et lices ; fiche Mérimée n° PA00084351.

Situé au bord du Gave de Pau, le château de Bellocq est construit au XIII^{ème} siècle, remanié au XIV^{ème} siècle et démantelé en partie du XVII^{ème} siècle. La bastide de la commune se développe autour de la forteresse et constitue le cœur historique avec son tracé viaire orthogonal caractéristique et ses habitations typiques. Le rayon de protection de 500 mètres se situe à la fois sur le bourg de la commune de Bellocq mais aussi sur une partie de la commune limitrophe de Puyoô. La limite entre les deux communes est le cours d'eau : le Gave de Pau. Plusieurs figures historiques locales ont eu un impact sur le château au fil des siècles comme Gaston Fébus qui réaménage le château au XIV^{ème} siècle puis Jeanne d'Albret et Henri IV enfant qui séjournent au château au XVI^{ème} siècle.

Le château surplombant un des méandres du Gave de Pau, la visibilité est large autour du monument. Plus au nord de ce méandre se situent d'anciennes zones d'activités et une cité ouvrière. Une partie de ces espaces est conservée, notamment une des cités ouvrières qui est située proche du château. La bastide et le faubourg sont préservés dans le périmètre du château. Cette bastide présente des habitations traditionnelles, des rues perpendiculaires, une organisation régulière des parcelles, des portes cochères... Elle participe à la valorisation du château par l'histoire conjointe qui les unit. La zone naturelle située dans un des méandres du Gave, entre la bastide et la zone ouvrière, est préservée aussi bien pour sa qualité paysagère qui valorise le château que pour sa visibilité forte. En dehors de ces espaces se situent des quartiers pavillonnaires récents ou des espaces avec moins d'enjeux architecturaux et paysagers comme c'est le cas au sud, sud-est et nord-est du rayon de 500 mètres.

Le périmètre du château sera ainsi composé des éléments architecturaux et paysagers majeurs qui le mettent en valeur. Cela comprend la bastide, quelques zones naturelles et une partie de la zone ouvrière.

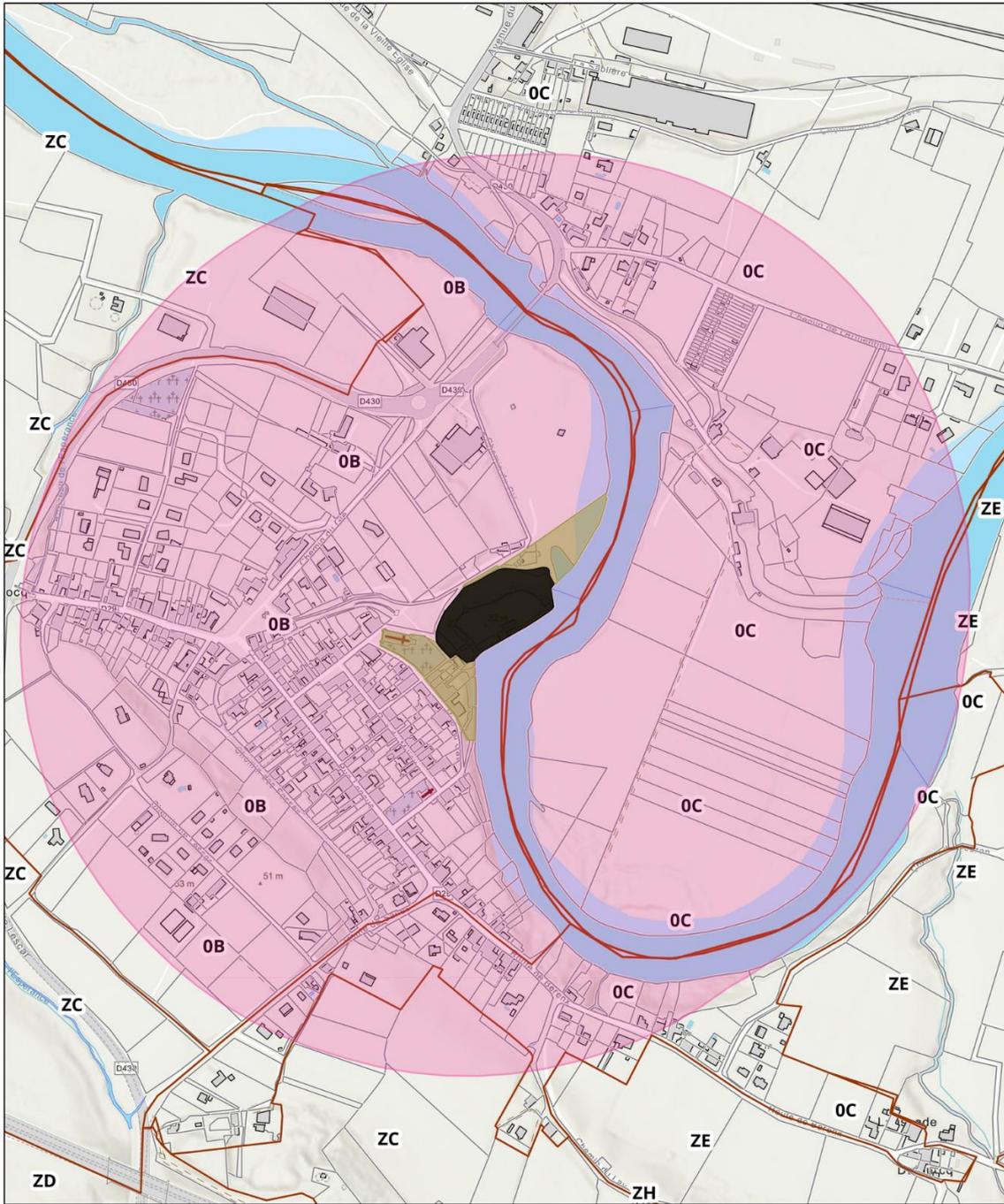
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés des abords :

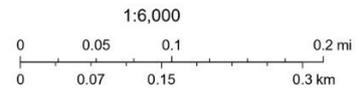


Bellocq - Château - R500



22/08/2024 15:04:10

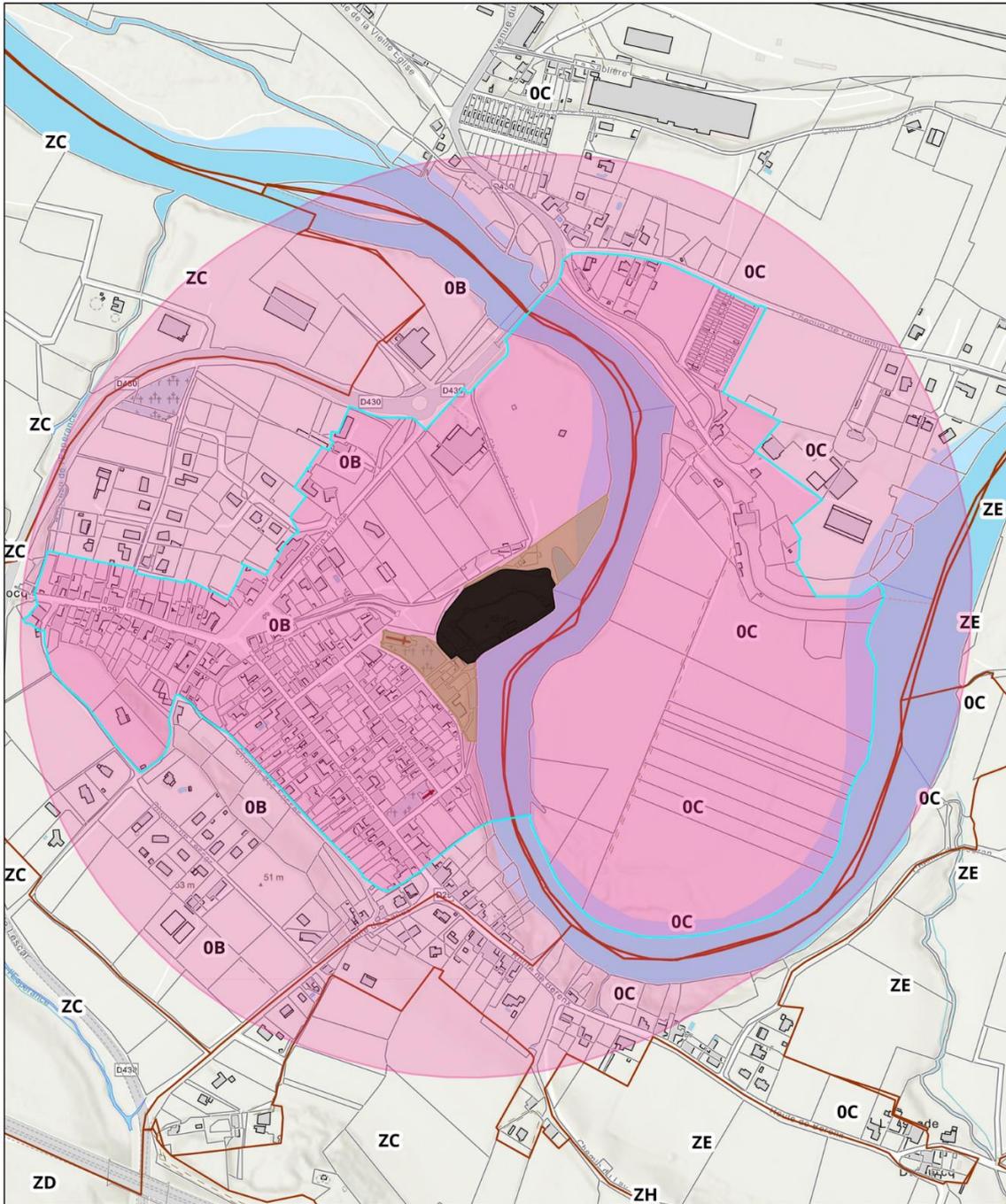
- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Limite de commune | Cimetière |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Chefs lieux | Piscine |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Subsection cadastrale | Divers linéaire |
| Classé | Divers surfacique | Eglise |
| Abords de monuments historiques | Limites de forment pas parcelles | Chemins |
| Sites classés et inscrits | Parapet de pont ou aqueduc | Rail de chemin de fer |
| Inscrit | Etang, lac | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Hydrographie | | |



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

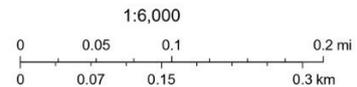
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Bellocq - Château - R500 et PDA



22/08/2024 15:07:00

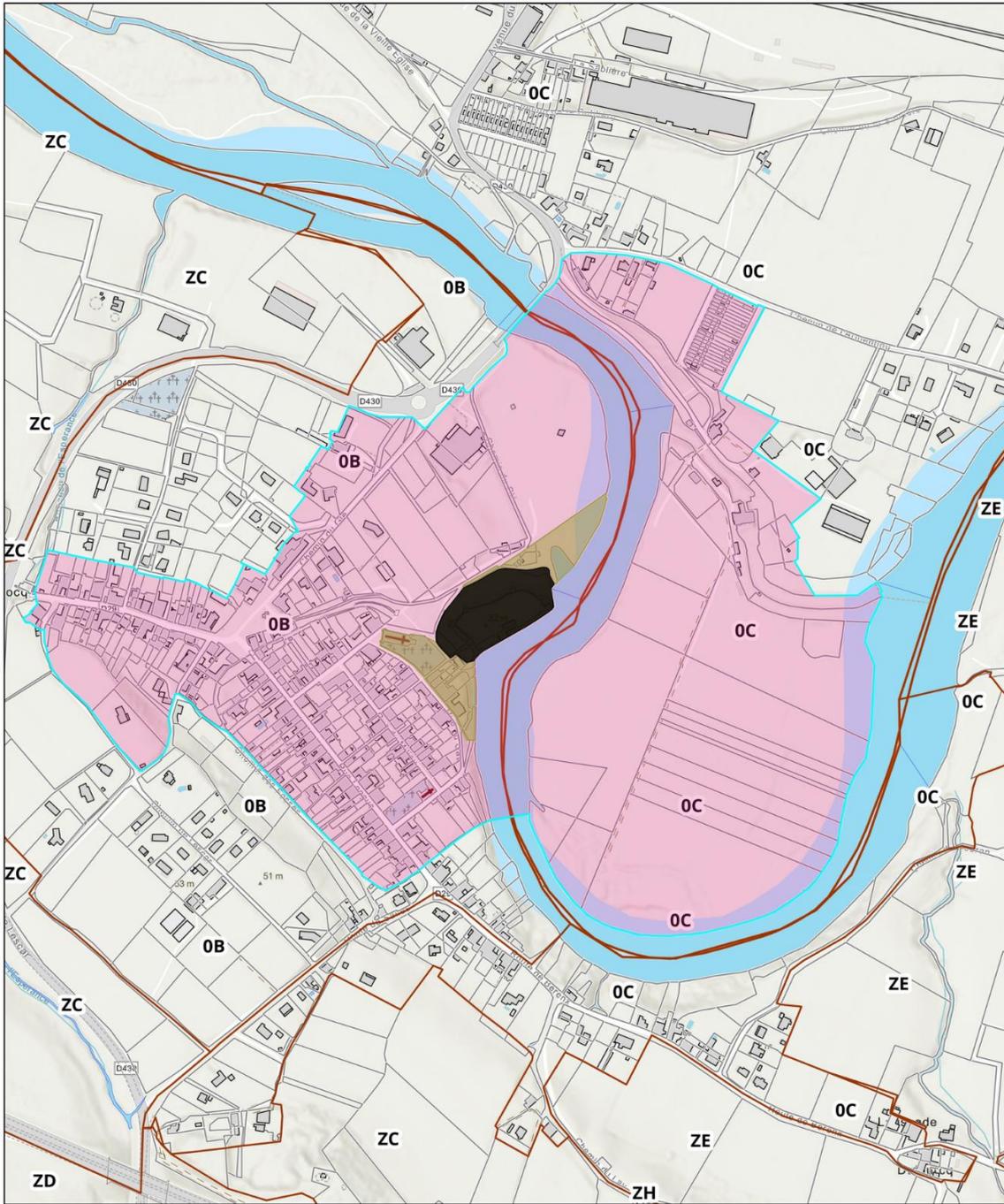
- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Limite de commune | Cimetière |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Périmètre Délimité des Abords | Piscine |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Subsection cadastrale | Divers linéaire |
| Classé | Divers surfacique | Eglise |
| Abords de monuments historiques | Limites de forment pas parcelles | Chemins |
| Sites classés et inscrits | Parapet de pont ou aqueduc | Rail de chemin de fer |
| Inscrit | Etang, lac | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Hydrographie | | |



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

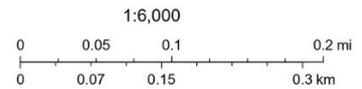
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Bellocq - Château - PDA



22/08/2024 15:17:11

- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Limite de commune | Cimetière |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Chefs lieux | Piscine |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Subsection cadastrale | Divers linéaire |
| Classé | Divers surfacique | Eglise |
| Périmètre Délimité des Abords | Limites de forment pas parcelles | Chemins |
| Sites classés et inscrits | Parapet de pont ou aqueduc | Rail de chemin de fer |
| Inscrit | Etang, lac | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Hydrographie | | |



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Économie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

4- Biron, le Château de Brassalay



Château de Brassalay : inscription par arrêté le 07/05/1937 du château ; fiche Mérimée n°PA00084362

Le Château de Brassalay est situé sur une petite colline à l'écart du bourg de la commune de Biron. Cette position dominante offre un point de vue large sur les parties situées en contrebas, notamment à l'est et à l'ouest du monument. Le rayon de protection de 500 mètres autour du château est en grande partie constitué de zones agricoles et boisées. Seules quelques habitations sont présentes à l'est du monument, en contrebas, et avec une covisibilité significative. De plus, le château et les terrasses sont orientés vers l'est.

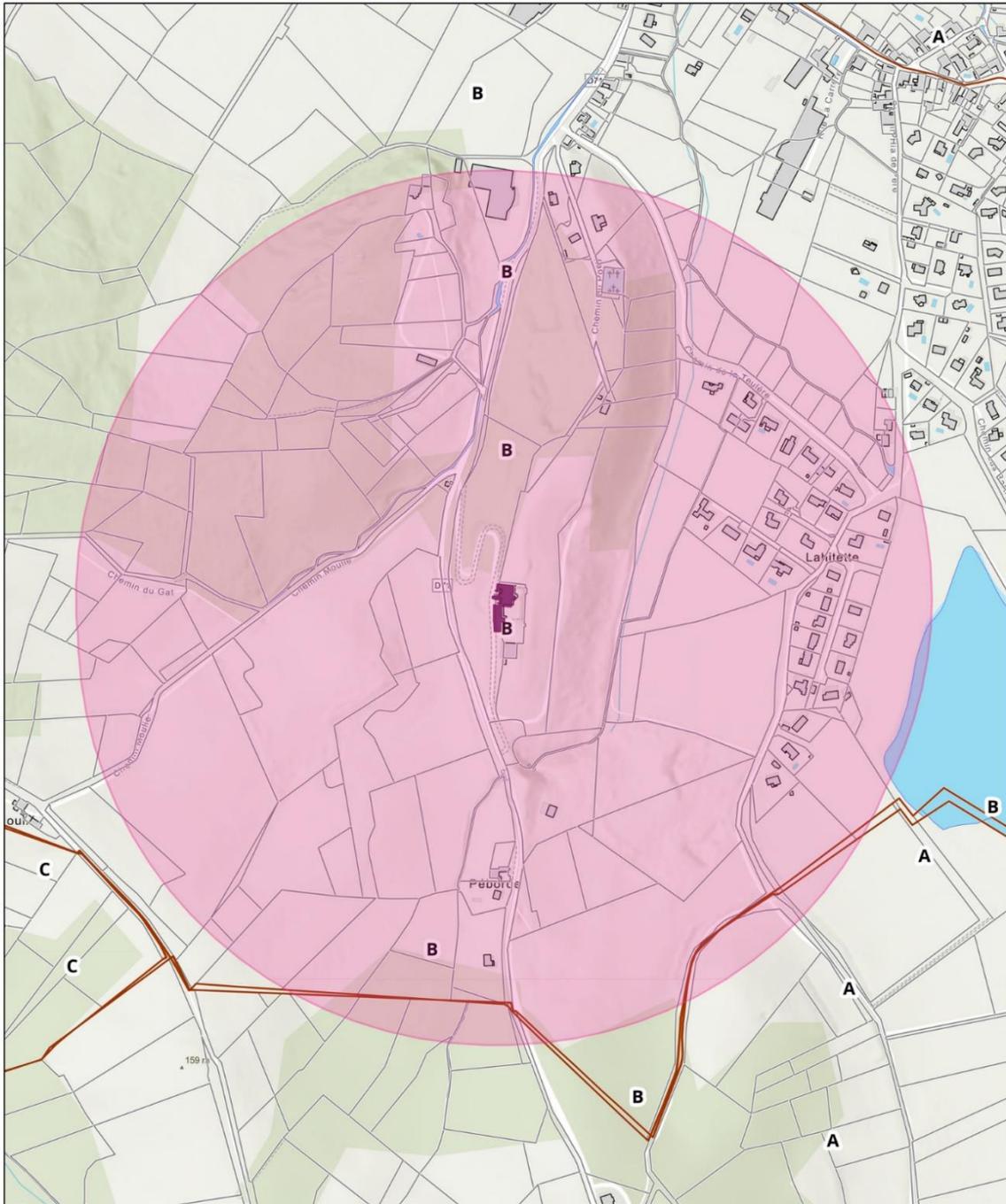
La colline du château et les environs directs sont largement boisés. Le dénivelé de la colline et ces espaces boisés masquent le château depuis plusieurs points de vue, notamment au sud et au nord. De ce fait, les parties situées au-delà sont retirées. Les vues en panorama sur les zones agricoles sont plus nombreuses à l'ouest. Une partie de ces parcelles est conservée dans les abords pour garder un écran végétal autour du monument. Enfin, à l'est, le champ de visibilité est très large vers le contrebas et les pavillons. La quasi-totalité de ce secteur est ainsi conservée dans le périmètre.

Le périmètre proposé comprend la colline où est situé le Château de Brassalay, les zones boisées et agricoles significatives pour l'environnement naturel proche du site ainsi que les zones pavillonnaires situées à proximité directe. Un lien visuel très marqué est présent entre le château et ces habitations depuis de nombreux points de vue.

Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :

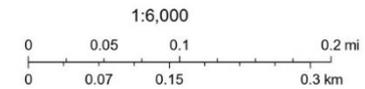


Biron - Château de Brassalay - R500



22/08/2024 15:22:06

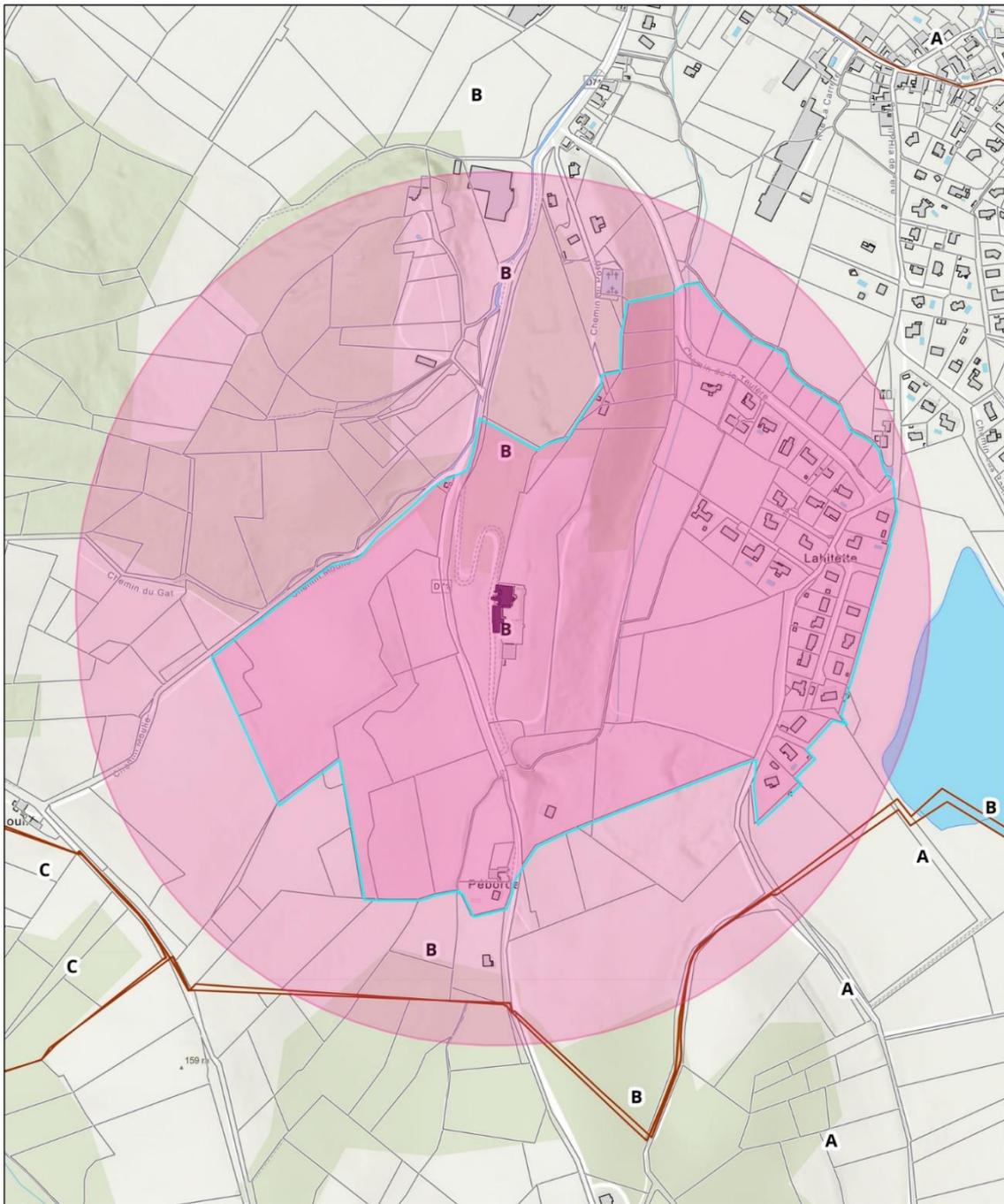
- | | |
|--|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Parapet de pont ou aqueduc |
| Inscrit | Etang, lac |
| Abords de monuments historiques | Cimetière |
| Hydrographie | Piscine |
| Limite de commune | Divers linéaire |
| | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

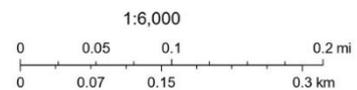
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Biron - Château de Brassalay - R500 et PDA



22/08/2024 15:26:49

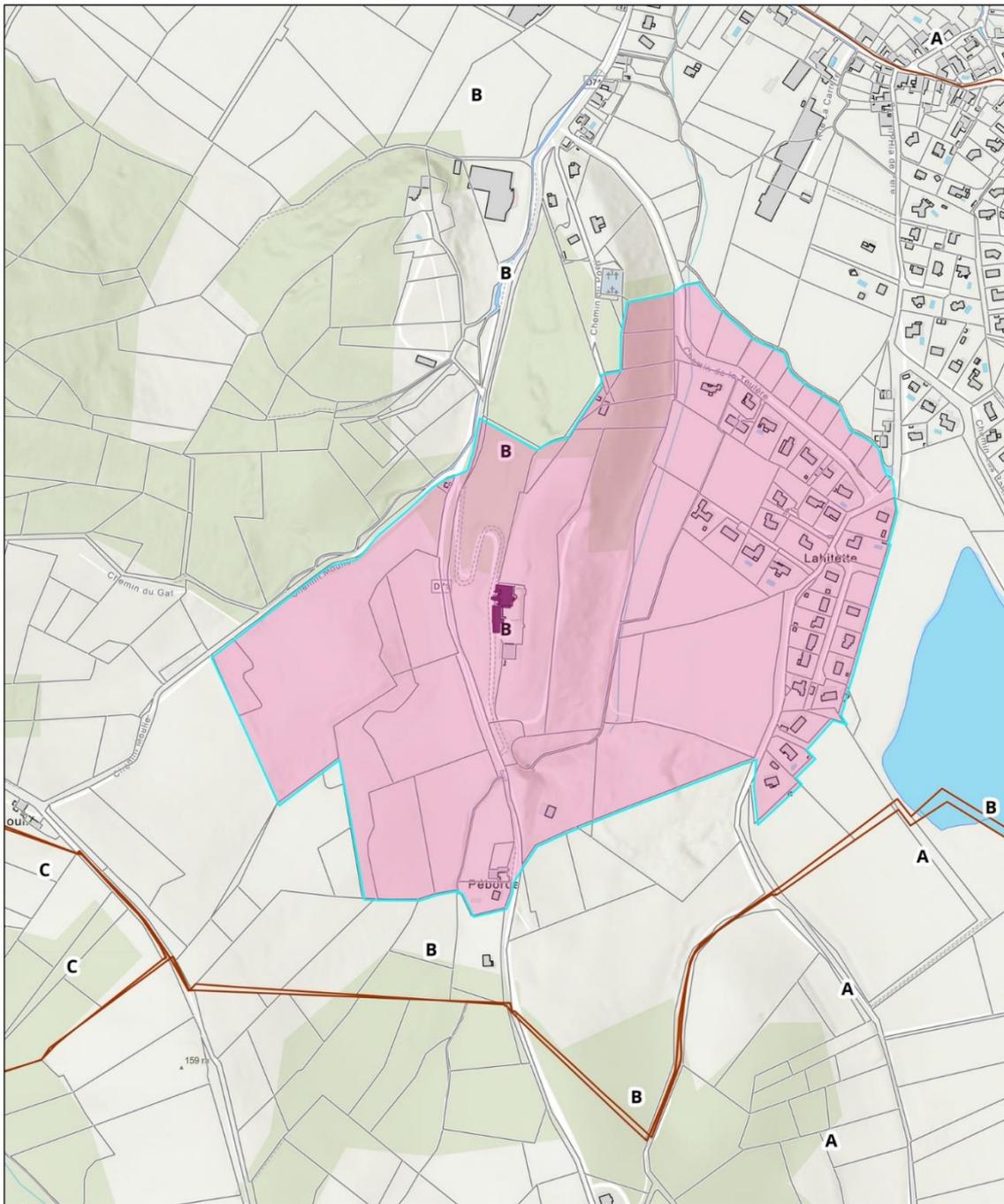
- | | |
|--|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | ■ Périmètre Délimité des Abords |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | ■ Divers surfacique |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | ▬ Parapet de pont ou aqueduc |
| ■ Inscrit | ■ Etang, lac |
| ■ Abords de monuments historiques | ■ Cimetière |
| ■ Hydrographie | ■ Piscine |
| ■ Limite de commune | ■ Divers linéaire |
| | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |



Esrí France, DGFiP, Ministère de l'Économie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

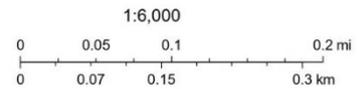
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Biron - Château de Brassalay - PDA



22/08/2024 15:31:09

- | | |
|--|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Subsection cadastrale |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Parapet de pont ou aqueduc |
| Inscrit | Etang, lac |
| Périmètre Délimité des Abords | Cimetière |
| Hydrographie | Piscine |
| Limite de commune | Divers linéaire |
| | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

5- Lucq-de-Béarn, l'église de l'ancienne abbaye



L'église de l'ancienne abbaye : inscription par arrêté le 28/12/1984 de la façade, des toitures des bâtiments situés au Sud de l'église, sol de la cour entre ces bâtiments, de l'église et classement par arrêté du 08/02/1990 du bâtiment en ruine ; fiche Mérimée n°PA00084439

L'église de l'ancienne abbaye de Lucq-de-Béarn est située dans le bourg ancien de la commune. Le bourg, de petite taille, se caractérise par les habitations anciennes avec pignons sur rue, dont certaines sont à pans de bois et à couverts (sur piliers en pierre). Plusieurs habitations datent du XVII^{ème} siècle, comme en attestent certains cartouches de portes. L'ancienne halle du XIX^{ème} siècle abrite aujourd'hui la mairie. Le bourg est protégé par un site inscrit.

Le périmètre de protection de 500 mètres comprend le bourg ancien, quelques lotissements, des zones agricoles et boisées ainsi que quelques bâtiments industriels. Le bourg est condensé autour de la place centrale et le long des rues principales. En s'éloignant, les habitations sont plus éparpillées et moins anciennes. L'environnement de l'Ancienne abbaye est rural. Le périmètre délimité des abords proposé conserve les rues et les habitations les plus anciennes, le groupement scolaire et les zones agricoles et boisées qui participent à la valorisation du site.

Plusieurs secteurs sont retirés des abords comme les lotissements situés au nord et à l'ouest du bourg, les habitations les plus éloignées au sud-est, quelques infrastructures et zones agricoles et boisées. Les habitations récentes, situées dans les lotissements, et les

infrastructures diverses (entreprise agricole, salle polyvalente) dénotent avec le caractère ancien du monument et du bourg et ne sont pas covisibles avec le monument.

Les parties les plus anciennes sont conservées dans le périmètre délimité des abords avec des limites placées aux entrées dans le bourg. Cela se traduit au nord par les premières habitations anciennes l'intersection entre la route du bourg et la rue du jardin public. Au sud, la limite est marquée par les anciennes habitations du bourg et par le cours d'eau. Les limites est et ouest sont déterminées par les perspectives naturelles données par les zones agricoles et boisées.

Par ces éléments patrimoniaux et paysagers, le périmètre délimité des abords permet de se concentrer et de valoriser le bourg ancien préservé autour du monument et sur l'environnement agricole et boisé proche.

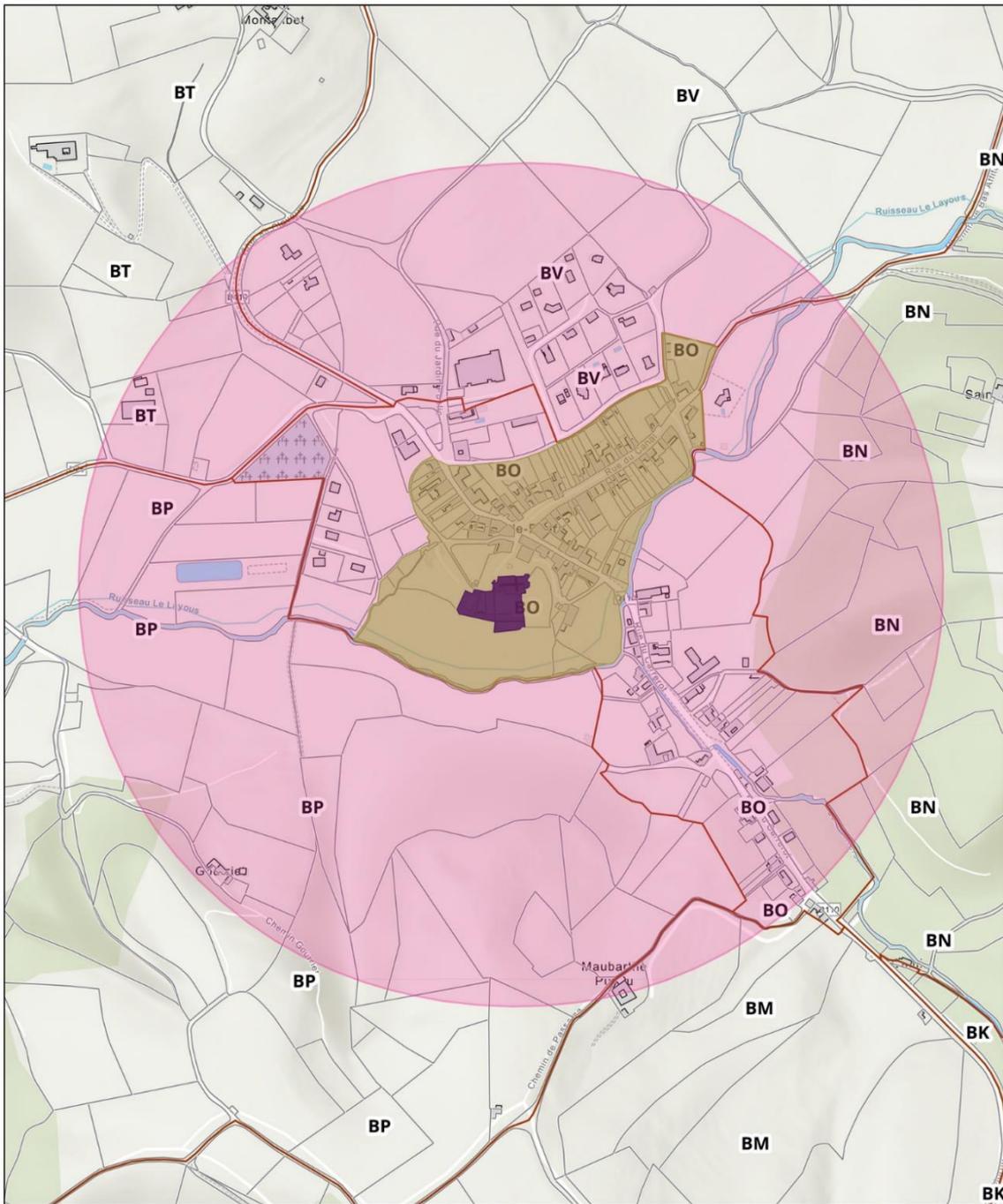
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés des abords :

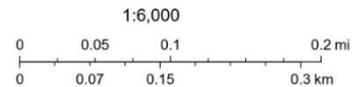


Lucq-de-Béarn - église de l'ancienne abbaye - R500



19/12/2024 11:48:50

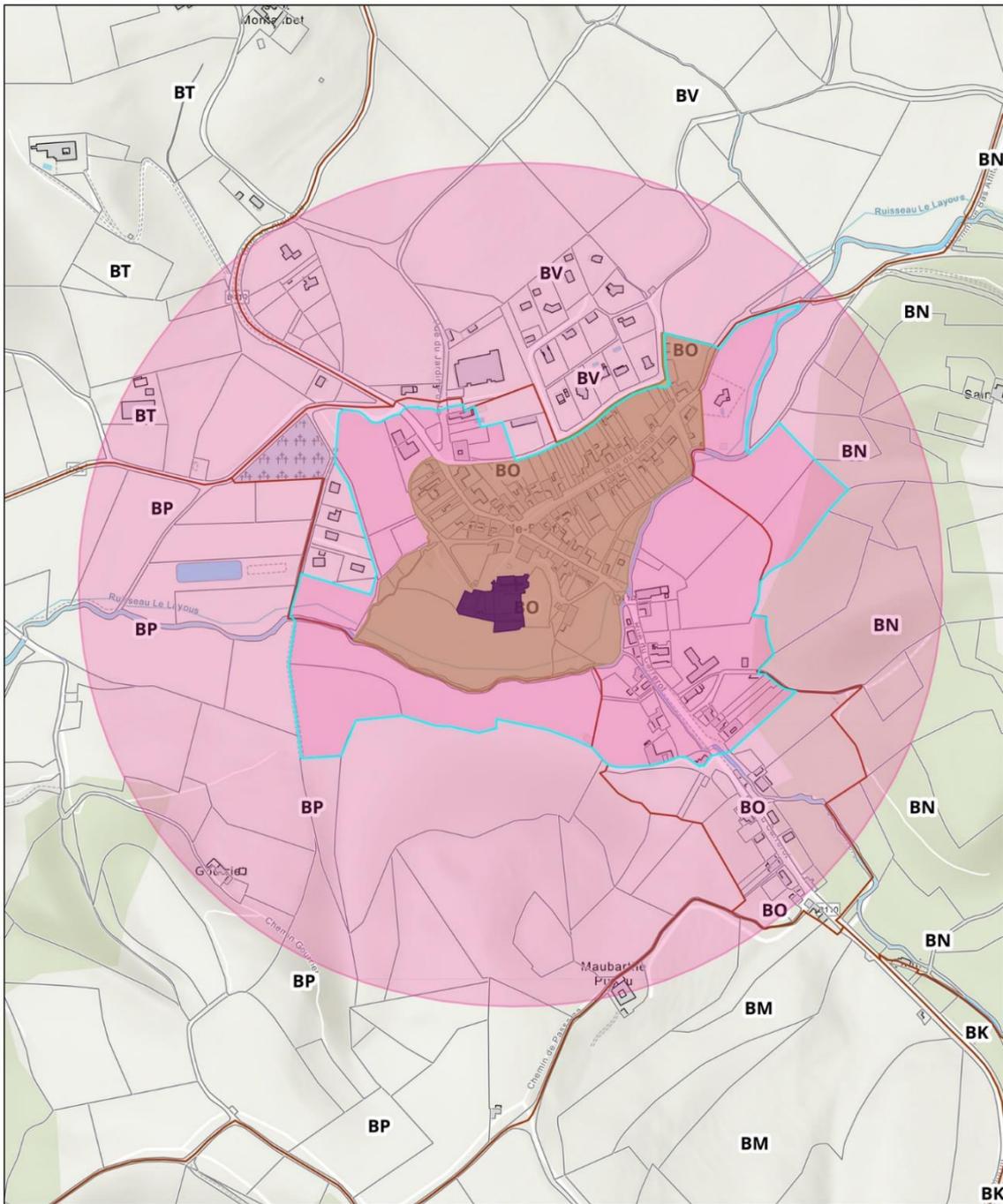
FranceDOM_PCI - Bâtiments	Hydrographie	Cimetière
FranceDOM_PCI - Parcellaire	Limite de commune	Piscine
Immeubles classés ou inscrits (surfaces)	Chefs lieux	Divers linéaire
Partiellement Classé-Inscrit	Subsection cadastrale	Eglise
Abords de monuments historiques	Divers surfacique	Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports
Sites classés et inscrits	Parapet de pont ou aqueduc	Parcellaire
Inscrit	Etang, lac	Section cadastrale



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

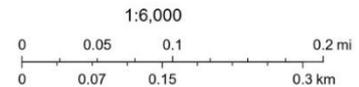
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Lucq-de-Béarn - église de l'ancienne abbaye - R500 et PDA



19/12/2024 11:52:52

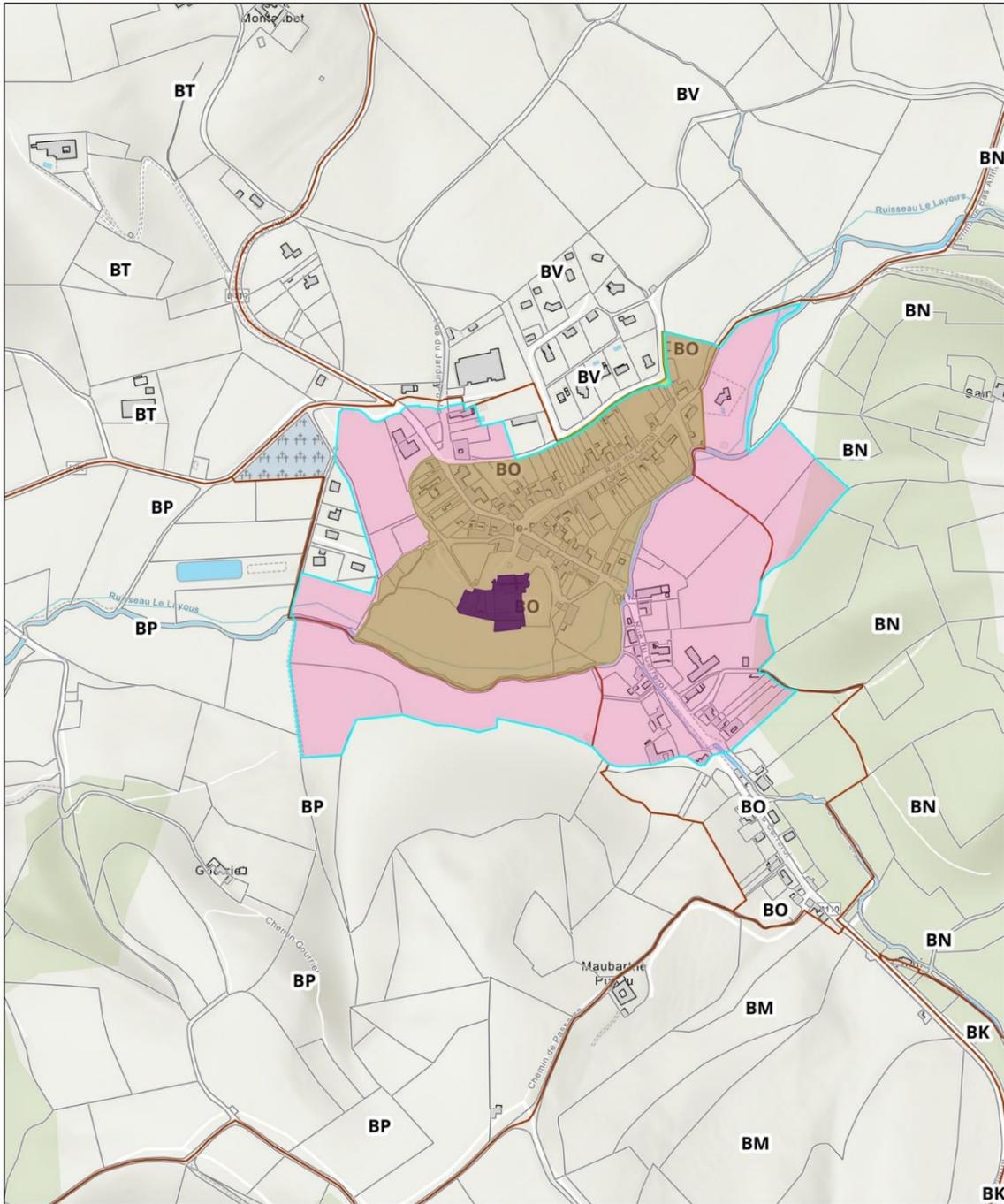
FranceDOM_PCI - Bâtiments	Hydrographie	Cimetière
FranceDOM_PCI - Parcellaire	Limite de commune	Piscine
Immeubles classés ou inscrits (surfaces)	Périmètre Délimité des Abords	Divers linéaire
Partiellement Classé-Inscrit	Subsection cadastrale	Eglise
Abords de monuments historiques	Divers surfacique	Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports
Sites classés et inscrits	Parapet de pont ou aqueduc	Parcellaire
Inscrit	Etang, lac	Section cadastrale



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

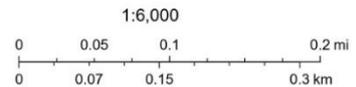
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Lucq-de-Béarn - église de l'ancienne abbaye - PDA



19/12/2024 11:54:02

FranceDOM_PCI - Bâtiments	Hydrographie	Cimetière
FranceDOM_PCI - Parcellaire	Limite de commune	Piscine
Immeubles classés ou inscrits (surfaces)	Chefs lieux	Divers linéaire
Partiellement Classé-Inscrit	Subsection cadastrale	Eglise
Périmètre Délimité des Abords	Divers surfacique	Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports
Sites classés et inscrits	Parapet de pont ou aqueduc	Parcellaire
Inscrit	Etang, lac	Section cadastrale



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP.

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

6- Monein, l'Eglise Saint-Girons



Eglise Saint-Girons : classement par arrêté le 07/08/1913 ; fiche Mérimée n°PA00084450

L'église Saint-Girons est située dans le bourg historique de Monein. Ce bourg est construit principalement en suivant un axe viaire nord-sud. L'entrée dans le bourg par cet axe commence avec la rue Barada qui débouche sur l'église protégée, située Place Saint-Girons. L'axe continue avec la rue du Commerce qui relie l'église aux anciennes halles. Après ces halles et les habitations anciennes qui l'entourent, l'axe se poursuit rue du Recteur Jean Sarrailh. L'Avenue des Vallées, au sud, marque la fin du bourg historique de Monein et de cet axe principal.

Perpendiculairement à cet axe, plusieurs rues et lieux de vie avec du bâti ancien se distinguent : rue de Florence, rue de Taillacq, rue d'Agoure, Place Henri Lacabanne. Au cours des dernières décennies, le développement du bourg s'est réalisé plutôt vers l'est, avec la construction de maisons neuves dans des lotissements, de bâtiments scolaires (école élémentaire, collège par exemple) ou de services publics (gendarmerie par exemple). Ces constructions présentent un bâti moins traditionnel que le bâti présent dans les rues citées précédemment.

Le rayon de protection actuel de 500 mètres comprend le bourg historique et ses rues anciennes, quelques lotissements récents, des bâtiments scolaires, des services publics, des commerces...

Afin de se concentrer sur les secteurs à enjeux, le nouveau périmètre est délimité au nord par l'intersection entre la rue Barada et la rue du Général de Gaulle, qui forme une entrée de ville cohérente avec le bourg ancien et le monument. Vers l'est, les habitations en première ligne de la rue du Général de Gaulle sont comprises dans le périmètre à proximité immédiate

du monument. Le cimetière et les ilots situés au pied de l'église sont compris dans le périmètre car ils forment ses abords immédiats. Ensuite, en continuant vers le sud, le tracé inclut les habitations et parcelles longeant l'Avenue des Vallées. Le tracé rejoint la rue Jean Sarrailh en comprenant les dernières habitations anciennes dont une belle demeure historique et son parc. Toutefois, l'établissement récent d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est exclu. Ensuite, la limite du périmètre est parallèle à l'Allée des Ecureuils. A l'intersection entre cette allée et la Route d'Agoure, le tracé longe la route vers l'ouest et se poursuit jusqu'à la rue Florence entre les habitations. Ces côteaux offrent une vue pittoresque sur l'église et son village. L'ensemble des habitations de ces rues sont comprises dans le périmètre en allant vers l'église, avant de couper au nord pour rejoindre le chemin de Lample, puis le chemin du Griffet et retourner à l'intersection de la rue Barada et de la rue du Général de Gaulle afin de fermer le nouveau périmètre délimité des abords.

Sont donc exclus du nouveau périmètre les secteurs avec moins de cohérence patrimoniale ou ne participant pas à une valorisation significative des abords de l'église protégée. Les établissements scolaires, la majeure partie des lotissements récents et les habitations ou bâtis décorrélés du centre-bourg ancien retournent dans le droit commun.

Sont gardés dans le périmètre les rues et habitations anciennes qui composent et structurent le centre-bourg historique, les habitations et bâtiments les plus proches. Les limites sont placées selon les entrées de villes, les secteurs anciens et les premiers plans visuels selon la cohérence patrimoniale, les enjeux architecturaux et la covisibilité avec le monument.

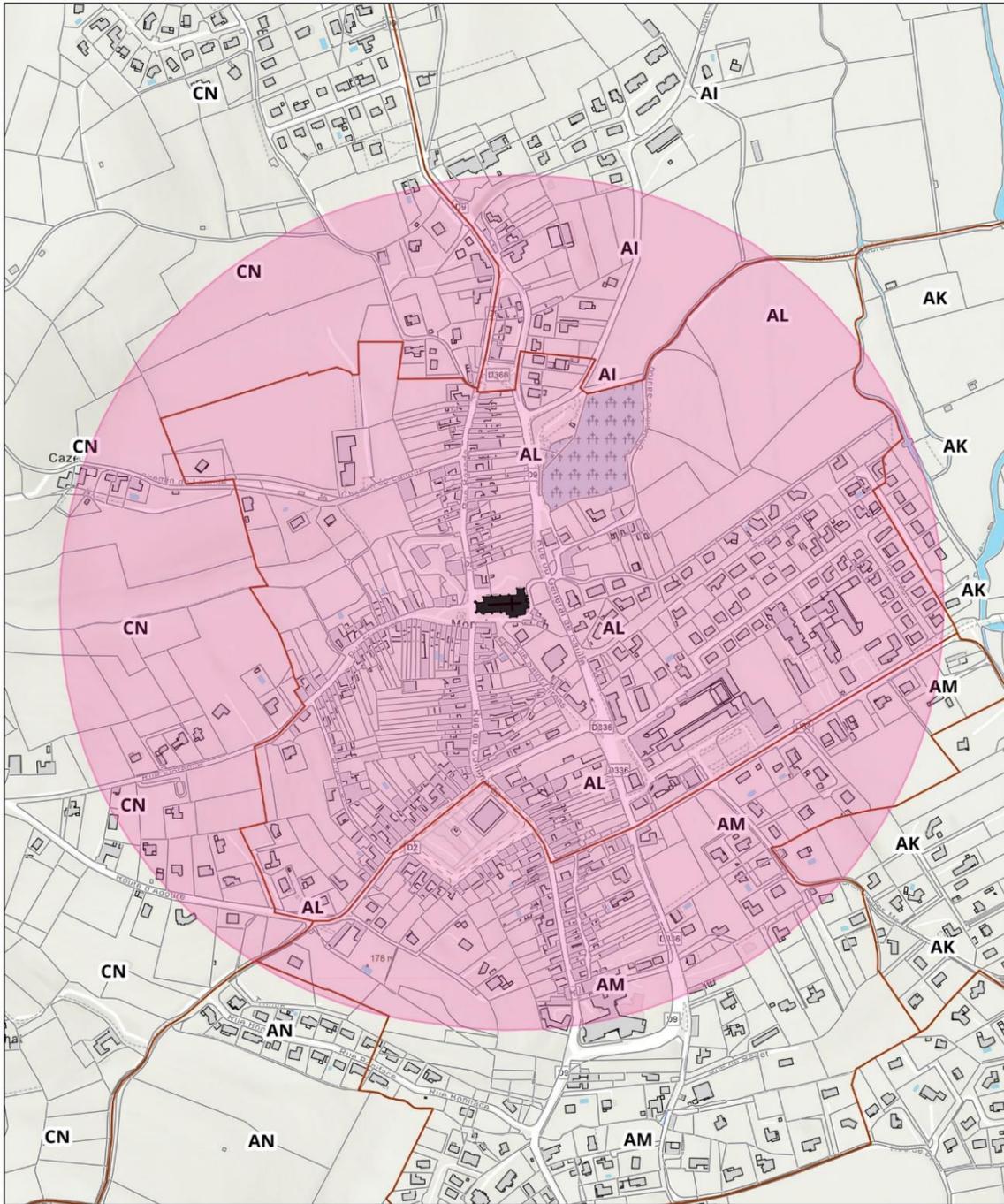
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés des abords :



Monein - Eglise Saint-Girons - R500

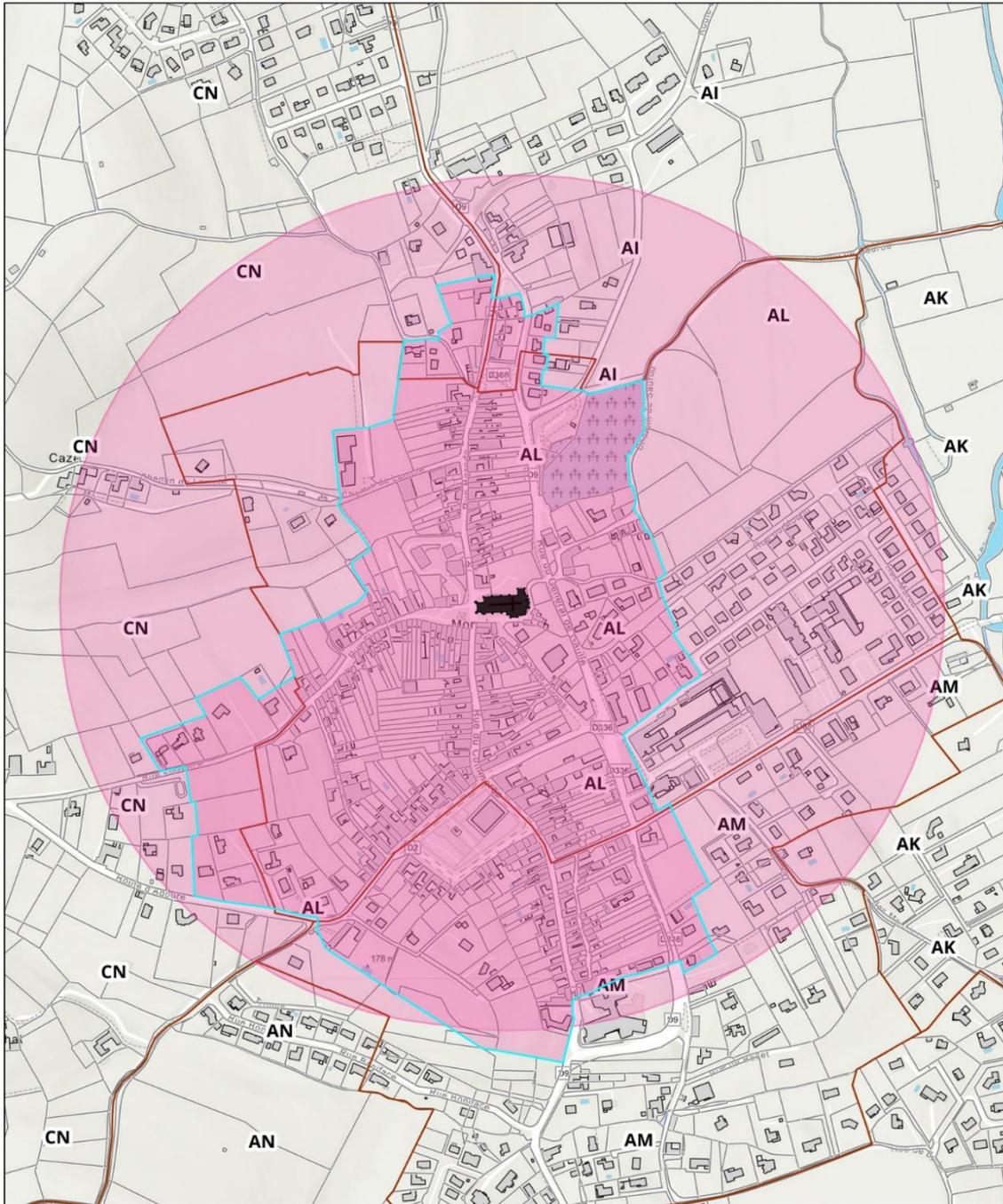


02/12/2024 10:57:10



Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

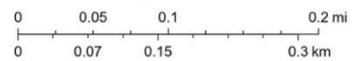
Monein - Eglise Saint-Girons - R500 et PDA



02/12/2024 10:58:30

- | | | | | | | |
|-------------------------------|--------------------------|--|---|---------------------------------|--------------|-------------------|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | FranceDOM_PCI - Parcelle | Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Classé | Abords de monuments historiques | Hydrographie | Limite de commune |
| Périmètre Délimité des Abords | Subsection cadastrale | Divers surfacique | Parapet de pont ou aqueduc | Etang, lac | Cimetière | Piscine |
| Eglise | Chemins | Sentiers | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports | Parking, terrasse, surplomb | Parcelle | |

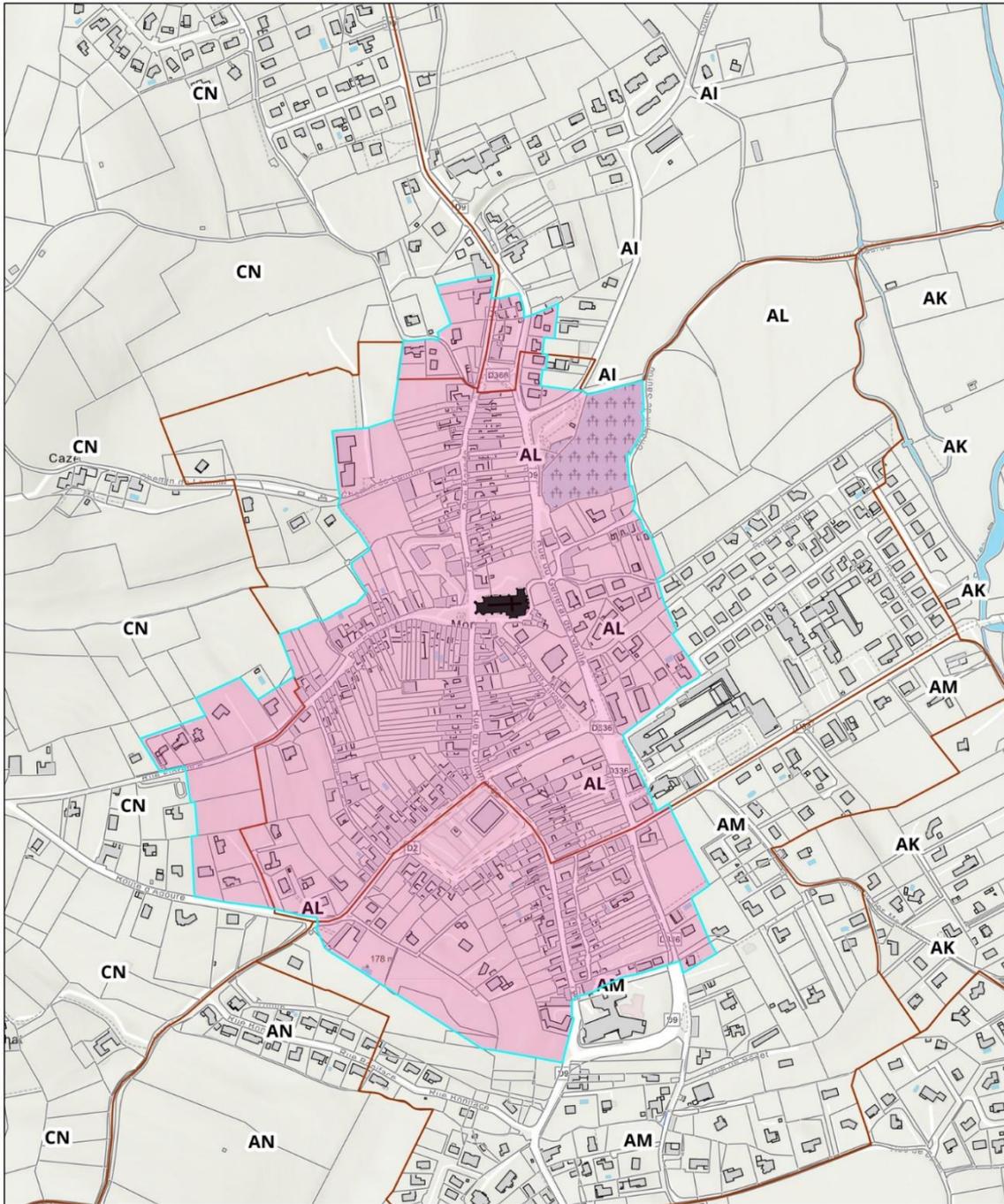
1:6,000



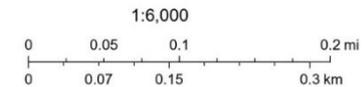
Eri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP.

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Monein - Eglise Saint-Girons - PDA



02/12/2024 10:59:43



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, MET/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, MET/NASA, USGS | Esri

7- Orthez – Sainte-Suzanne, 8 Monuments Historiques



- 1- Ancien couvent de la Visitation : inscription par arrêté du 28/11/2002 en totalité ; fiche Mérimée n°PA64000045
- 2- Eglise Saint-Pierre : classement par arrêté du 23/03/2012 en totalité ; fiche Mérimée n°PA00084473
- 3- Hôtel de « la Belle Hôtesse » : inscription par arrêté du 12/07/1973 de la façade et de la toiture ; fiche Mérimée n°PA00084474
- 4- Vieux Pont : classement par liste en 1874 puis par arrêté le 21/01/1942 en totalité, y compris la tour ; fiche Mérimée n°PA00084478
- 5- Hôtel de la Lune : inscription par arrêté du 03/07/2007 en totalité ; fiche Mérimée n°PA00084475

- 6- Maison dite « de Jeanne d'Albret » : inscription par arrêté du 16/05/1929 en totalité sauf parties classées, classement par arrêté du 30/10/1974 des façades et toitures des bâtiments Nord et Est ainsi que du pigeonnier ; fiche Mérimée n°PA00084476
- 7- Les vestiges du château Moncade : classement par arrêté en 1840 du donjon, dit Tour de Moncade, inscription par arrêté du 02/03/1992 des douves appareillées avec le sol et le sous-sol archéologique, classement par arrêté du 17/02/1995 de la motte féodale avec les vestiges du logis et (à partir de la motte vers l'extérieur du château) de l'enceinte talutée surmontant les douves appareillées, la deuxième enceinte, la fausse-brairie, le sol et le sous-sol archéologique ; fiche Mérimée n°PA00084479
- 8- Temple protestant : classement par arrêté du 25/04/2012 en totalité avec le sol de la cour, le portail d'entrée et sa grille ; fiche Mérimée n°PA64000057

Le périmètre délimité des abords pour les huit monuments historiques est prévu avec les mêmes limites que le site patrimonial remarquable actuellement en place. Le site patrimonial remarquable a fait l'objet d'une étude approfondie selon de nombreux critères, tant patrimoniaux que paysagers. Chaque parcelle, rue et quartier autour des monuments ont été analysés. Cette analyse fine du territoire a permis de déterminer des secteurs : la ville historique, le gave et ses ouvrages, les entrées de ville, le paysage proche, les sous-secteurs de projets, le vallon du Grècq, espace paysager et naturel proche.

Les rayons de 500 mètres des huit monuments historiques dépassent du site patrimonial remarquable en place et impliquent des avis auprès de l'architecte des bâtiments de France. Les principaux secteurs soustraits sont des zones pavillonnaires, la cité scolaire, quelques bâtiments industriels et les équipements sportifs. Ces secteurs ne créent pas de plus-value, aussi bien pour les monuments que pour le site patrimonial remarquable. Le périmètre délimité des abords se concentre ainsi sur les secteurs à plus forts enjeux et qui valorisent le plus l'ensemble des monuments historiques.

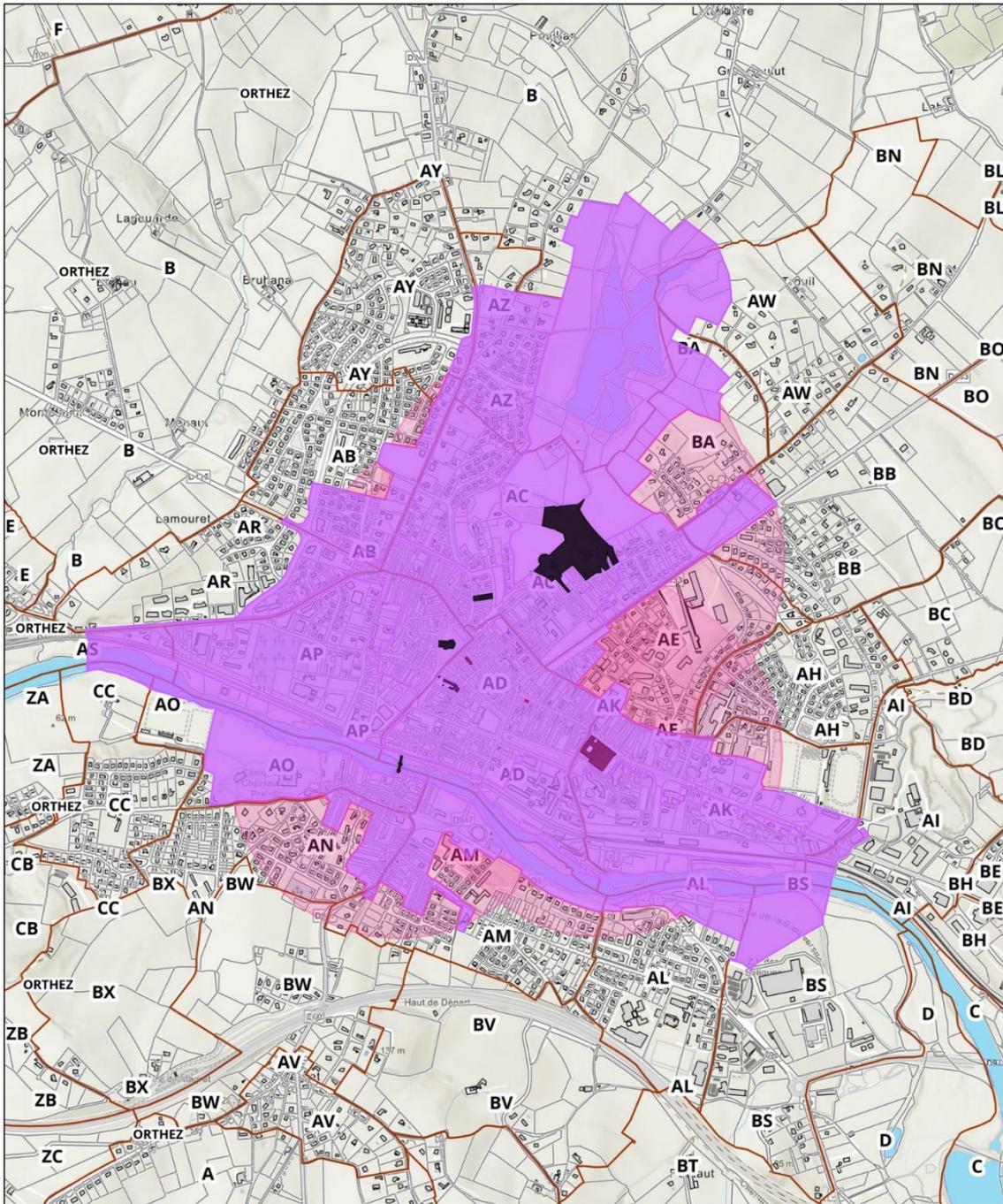
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés des abords :



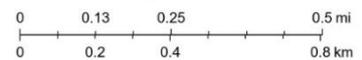
Orthez - 8 monuments historiques - R500



22/08/2024 15:06:19

- | | | |
|--|---------------------------------|----------------------------------|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Abords de monuments historiques | Divers surfacique |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Sites patrimoniaux remarquables | Limites de forment pas parcelles |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Hydrographie | Parapet de pont ou aqueduc |
| Classé | Limite de commune | Etang, lac |
| Partiellement Classé-Inscrit | Chefs lieux | Cimetière |
| Inscrit | Subsection cadastrale | Piscine |
| Partiellement inscrit | | Divers linéaire |
| | | Chemins |

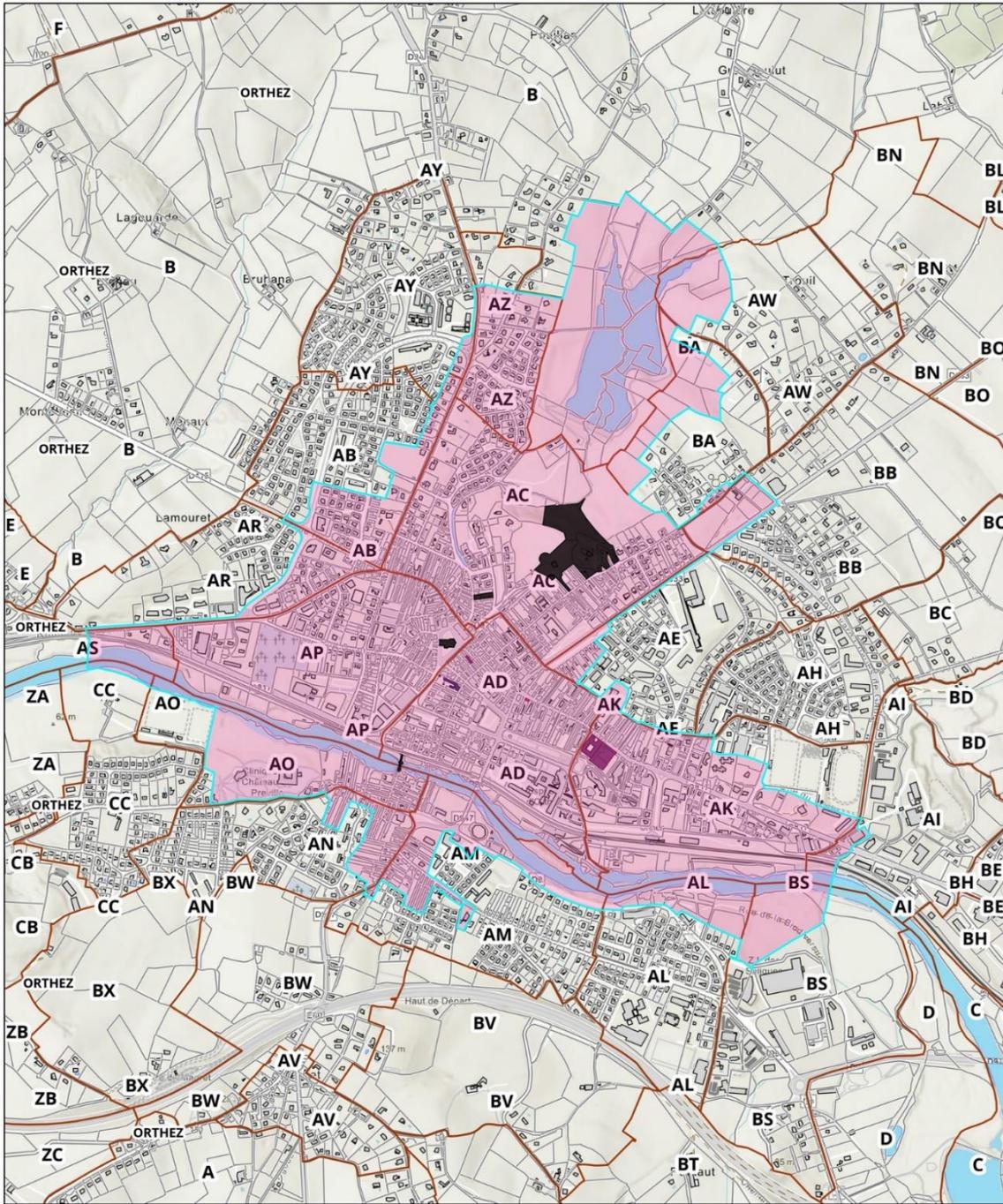
1:15,000



Esi France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, IGN

Esi, Intermap, NASA, NGA, USGS | Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare,

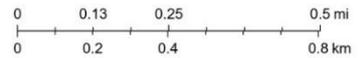
Orthez - 8 monuments historiques - PDA



22/08/2024 15:17:24

- | | | |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Périmètre Délimité des Abords | Parapet de pont ou aqueduc |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Hydrographie | Etang, lac |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Limite de commune | Cimetière |
| Classé | Chefs lieux | Divers linéaire |
| Partiellement Classé-Inscrit | Subsection cadastrale | Chemins |
| Inscrit | Divers surfacique | Sentiers |
| Partiellement inscrit | Limites de forment pas parcelles | |

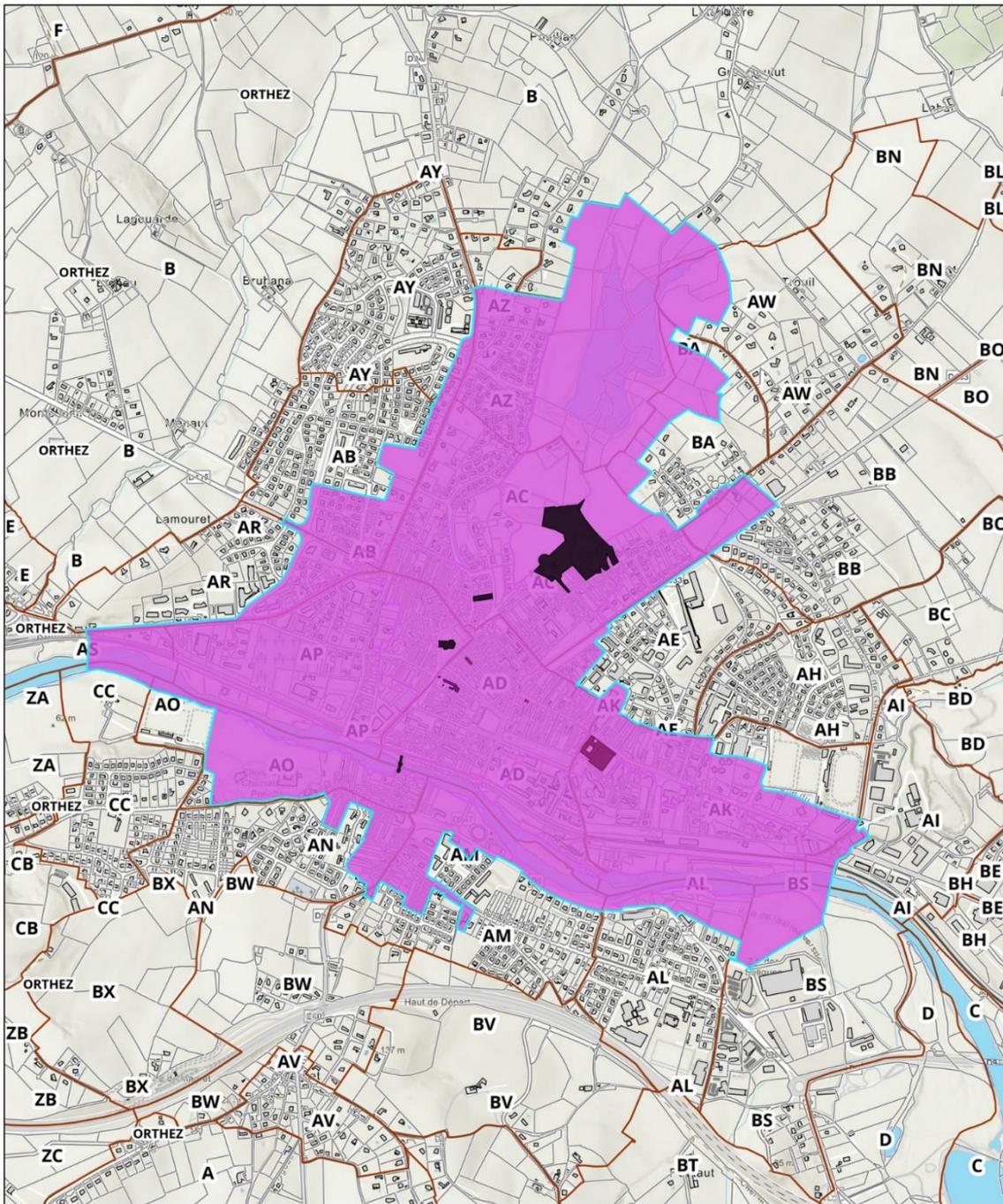
1:15,000



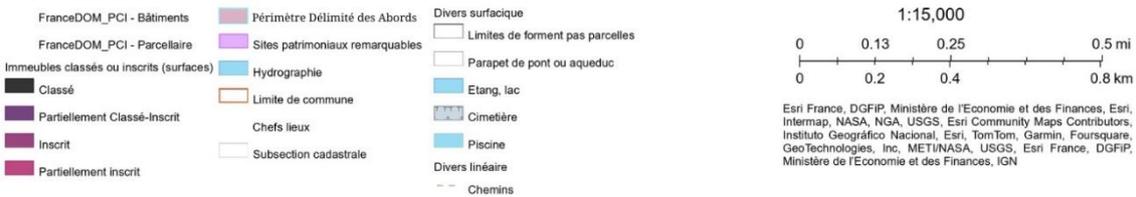
Esri France, DGFiP, Ministère de l'Économie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, MET/NASA, USGS, Esri France, DGFiP, Ministère de l'Économie et des Finances, IGN

Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS | Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare,

Orthez - 8 monuments historiques - SPR et PDA



22/08/2024 15:23:01



Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS | Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare,

8- Orthez – Sainte-Suzanne, le Château de Baure



Château de Baure : inscription par arrêté du 12/09/2005 du logis, du pont d'accès, du parc, du portail, du moulin et des dépendances ; fiche Mérimée n°PA64000056

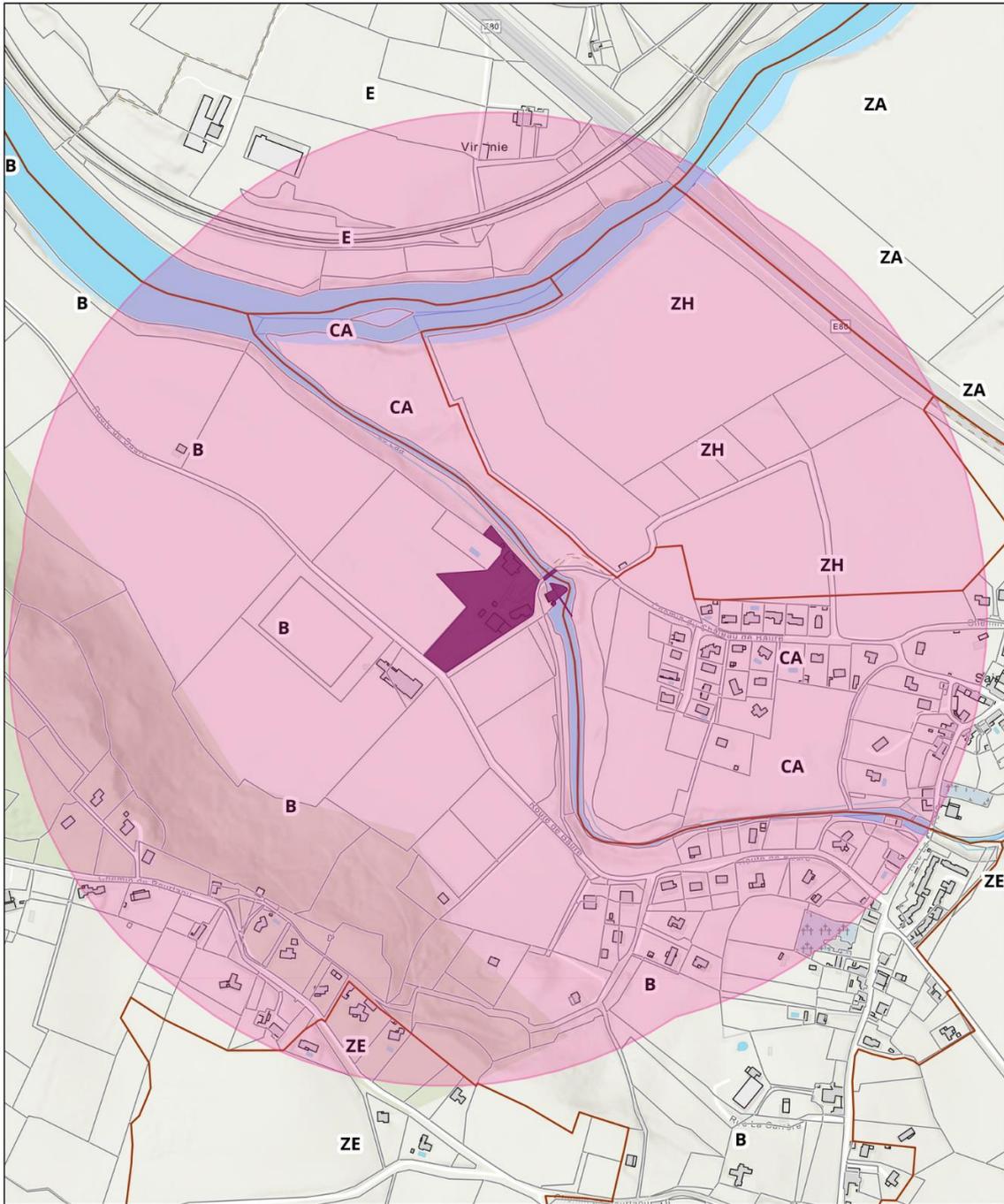
Le Château de Baure, situé à Orthez-Sainte-Suzanne, est à proximité de zones pavillonnaires, de zones agricoles et des équipements sportifs de Sainte-Suzanne. Le monument est principalement visible en hiver, lorsque les arbres qui l'entourent perdent leurs feuilles. Un léger dénivelé accentue la covisibilité entre le monument, les équipements sportifs et les parcelles agricoles situées au sud et sud-ouest. Une partie des pavillons récents est retirée des abords. Seuls les pavillons les plus proches, les bâtis plus anciens, les équipements sportifs et les zones agricoles qui ont une covisibilité ou un enjeu significatif sont dans le nouveau périmètre. Ces secteurs permettent un maintien du contrôle des premiers plans autour du monument.

Le périmètre comprend ainsi les premières habitations situées à l'est, quelques habitations situées au sud, les équipements sportifs et parcelles agricoles du sud-ouest au nord, le cours d'eau au nord et les premières parcelles boisées au nord-est.

Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



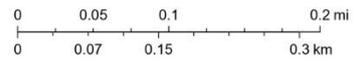
Orthez - Château de Baure - R500



22/08/2024 15:08:11

FranceDOM_PCI - Bâtiments	Subsection cadastrale	Divers linéaire
FranceDOM_PCI - Parcellaire	Divers surfacique	Chemins
Immeubles classés ou inscrits (surfaces)	Limites de forment pas parcelles	Sentiers
Inscrit	Parapet de pont ou aqueduc	Rail de chemin de fer
Abords de monuments historiques	Cimetière	Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports
Hydrographie	Piscine	Parking, terrasse, surplomb
Limite de commune	Parcellaire	

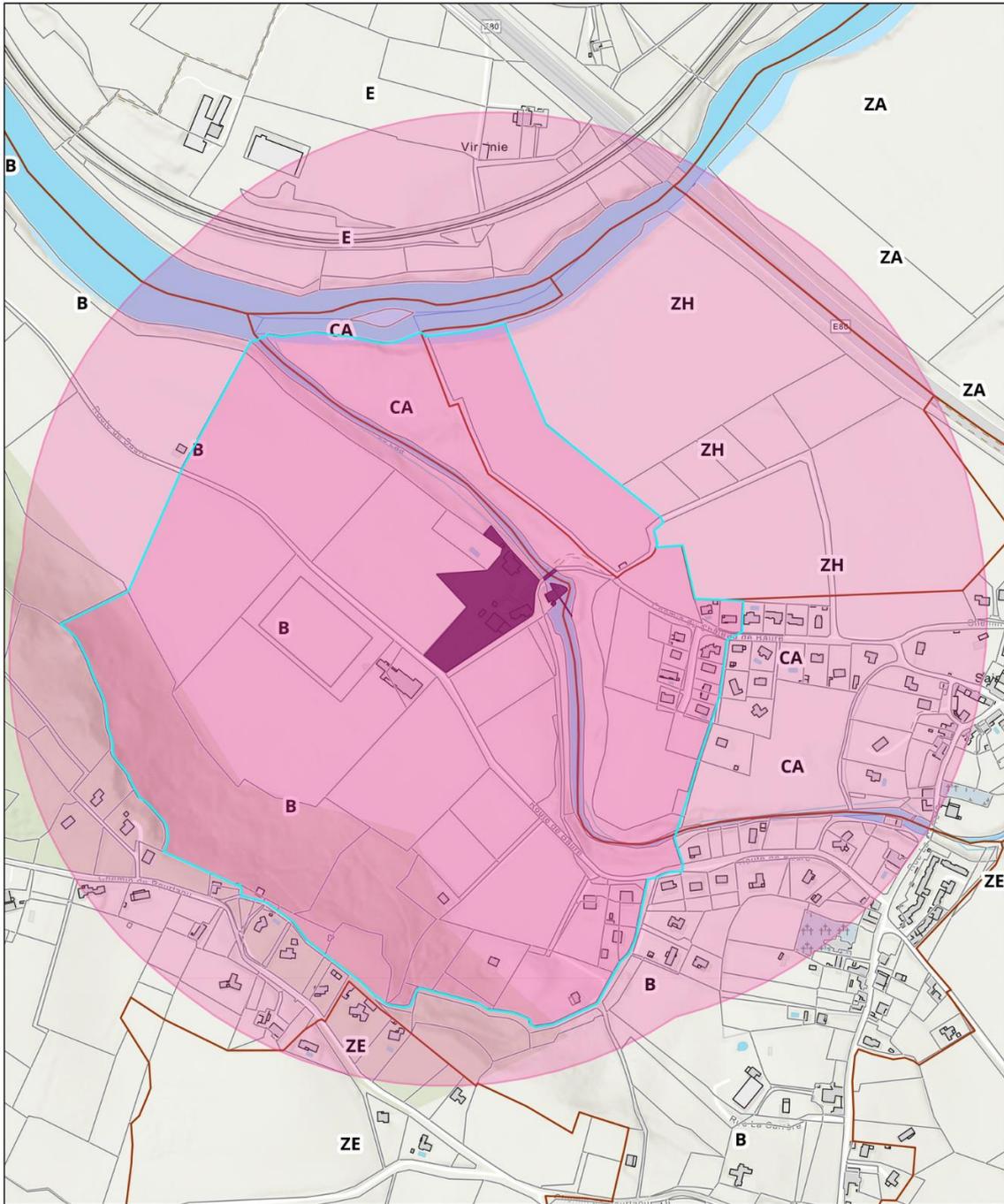
1:6,000



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

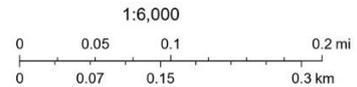
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Orthez - Château de Baure - R500 et PDA



22/08/2024 15:11:11

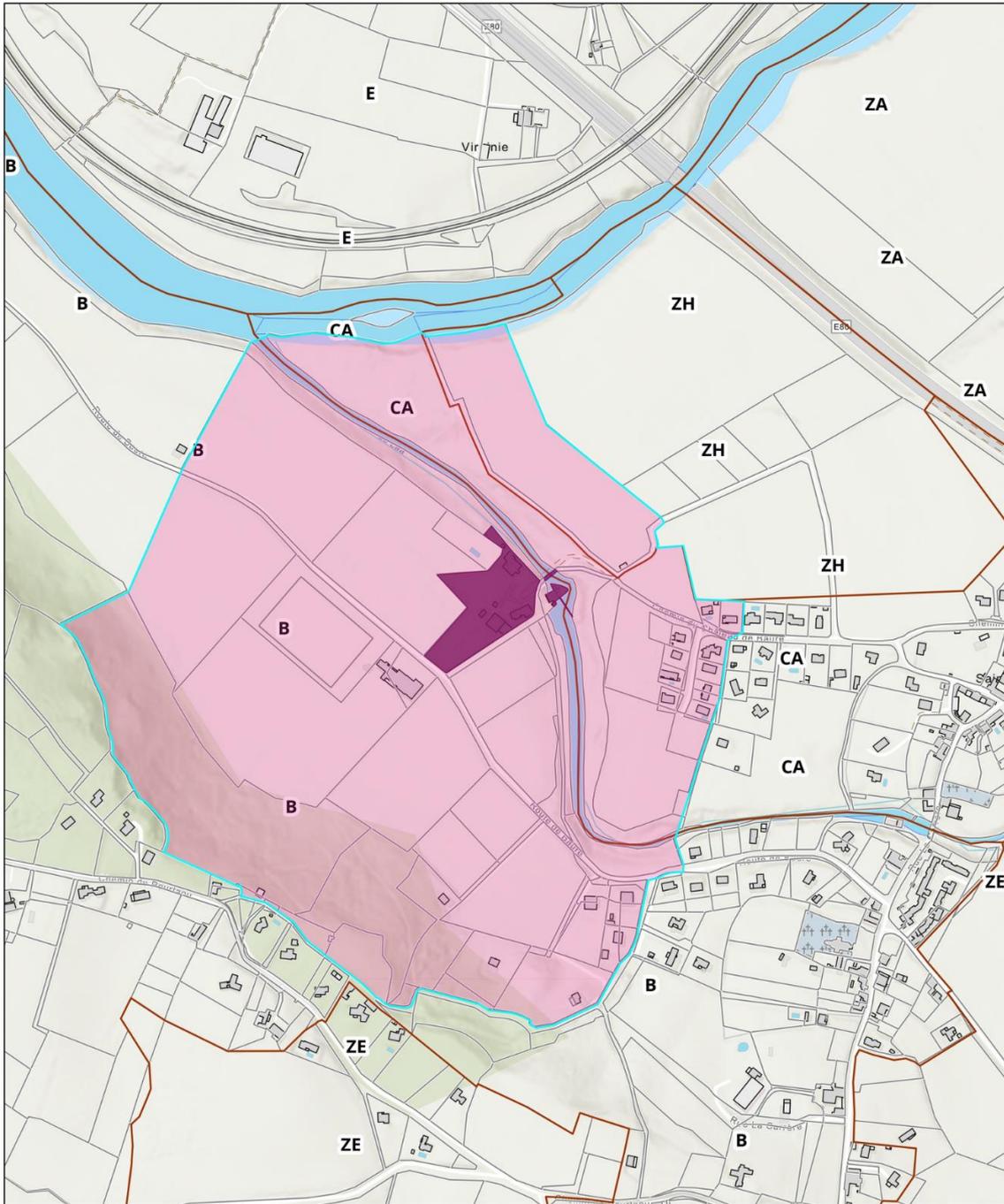
- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Périmètre Délimité des Abords | Divers linéaire |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Divers surfacique | Chemins |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Limites de forment pas parcelles | Sentiers |
| Inscrit | Parapet de pont ou aqueduc | Rail de chemin de fer |
| Abords de monuments historiques | Cimetière | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Hydrographie | Piscine | Parking, terrasse, surplomb |
| Limite de commune | | Parcellaire |



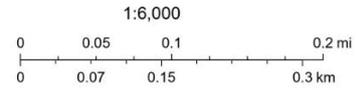
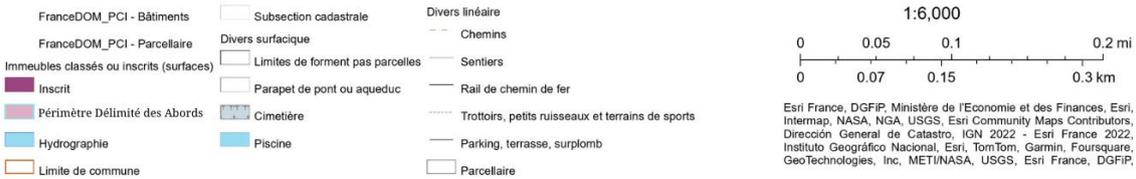
Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Orthez - Château de Baure - PDA



22/08/2024 15:20:35



Esri France, DGFiP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFiP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

9- Sault-de-Navailles, la Tour et les Vestiges du château de Sault



La tour et les vestiges du château de Sault : inscription par arrêté du 26/11/1998 des vestiges et tour, motte et basse-cour attenante ; fiche Mérimée n°PA64000030.

La tour et les vestiges du château de Sault, aussi appelé « l'ancien château de Sault-de-Navailles », sont situés au cœur du bourg de la commune. Sault-de-Navailles peut être considéré comme un village rue, où la majorité des habitations anciennes sont construites le long de la rue principale (Rue de France), en lanières (façade sur rue, mitoyenne, avec un espace extérieur situé à l'arrière). Le monument se compose d'une motte castrale et des ruines d'un château du XIII^{ème} siècle. Suite à une tempête survenue durant l'hiver 2021, une partie des vestiges du château, et notamment la tour de presque 16 mètres de hauteur, s'est effondrée.

Le périmètre de protection de 500 mètres se compose entre le nord et le sud de la Rue de France bordée d'habitations dont les plus anciennes sont autour de la motte et des ruines de l'Ancien château. D'autres rues plus récentes et habitations sont reliées à cette rue principale. A l'est et à l'ouest du rayon se trouvent principalement des parcelles boisées.

La topographie autour de l'ancien château limite les points de vue à l'est et à l'ouest, d'autant plus avec les parties boisées. Le périmètre délimité des abords proposé permet de retirer des abords du monument une large partie de ces parcelles naturelles qui ne participe pas à la valorisation du site. Les habitations trop éloignées sont retirées en prenant appui sur les limites les plus appropriées pour créer des effets d'entrées de ville comme l'intersection, au sud du rayon, entre la Rue de France et l'Impasse Lacournere. Cette intersection est située juste avant le cours d'eau Luy de Béarn dont les berges accentuent l'effet de dominance du monument. Au nord, la limite est placée où le ruisseau du Benzi traverse la Rue de France. Le ruisseau et le pont séparent visuellement à nouveau le bourg de la commune.

Le périmètre délimité des abords se compose ainsi des habitations les plus anciennes et les plus proches du monument, de l'église de la commune et de quelques parcelles boisées. Le nouveau périmètre s'appuie sur des éléments naturels comme les cours d'eau et les espaces

boisés. La limite ouest suit une voie de circulation, le Chemin des Coupecoits, afin de préserver un ensemble cohérent autour du bourg et du monument.

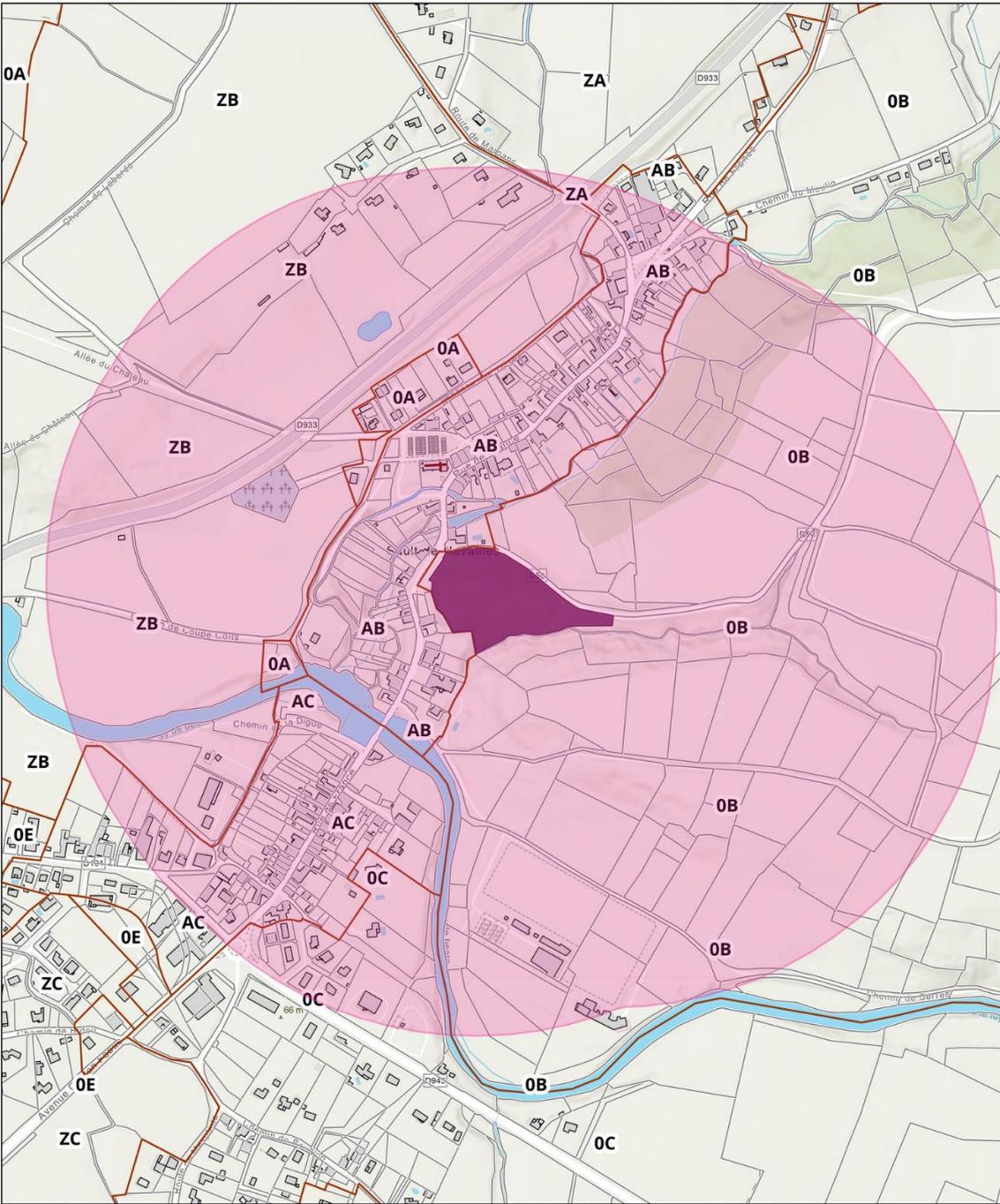
Exemples d'espaces conservés dans le périmètre délimité des abords :



Exemples d'espaces retirés des abords :

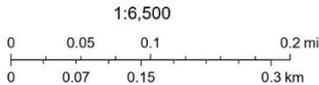


Sault-de-Navailles - Tour et vestiges du château de Sault - R500



19/12/2024 11:52:34

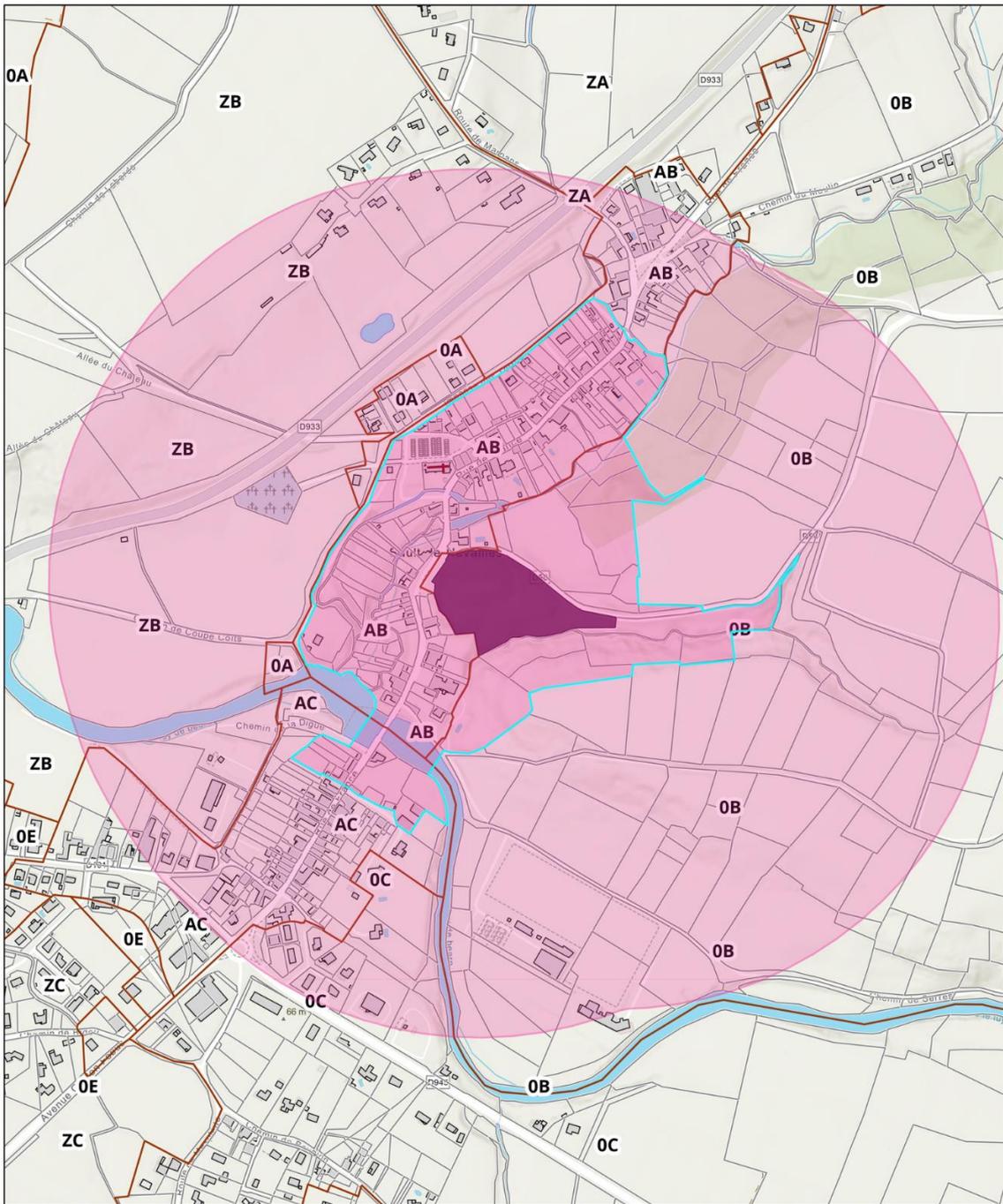
- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Chefs lieux | Piscine |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Subsection cadastrale | Divers linéaire |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Divers surfacique | Eglise |
| Inscrit | Limites de forment pas parcelles | Chemins |
| Abords de monuments historiques | Parapet de pont ou aqueduc | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Hydrographie | Etang, lac | Parking, terrasse, surplomb |
| Limite de commune | Cimetière | Parcellaire |



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

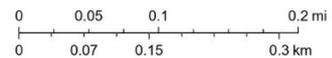
Sault-de-Navailles - Tour et vestiges du château de Sault - R500 et PDA



19/12/2024 11:53:37

- | | | |
|--|----------------------------------|---|
| FranceDOM_PCI - Bâtiments | Périètre Délémité des Abords | Piscine |
| FranceDOM_PCI - Parcellaire | Subsection cadastrale | Divers linéaire |
| Immeubles classés ou inscrits (surfaces) | Divers surfacique | Eglise |
| Inscrit | Limites de forment pas parcelles | Chemins |
| Abords de monuments historiques | Parapet de pont ou aqueduc | Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports |
| Hydrographie | Etang, lac | Parking, terrasse, surplomb |
| Limite de commune | Cimetière | Parcellaire |

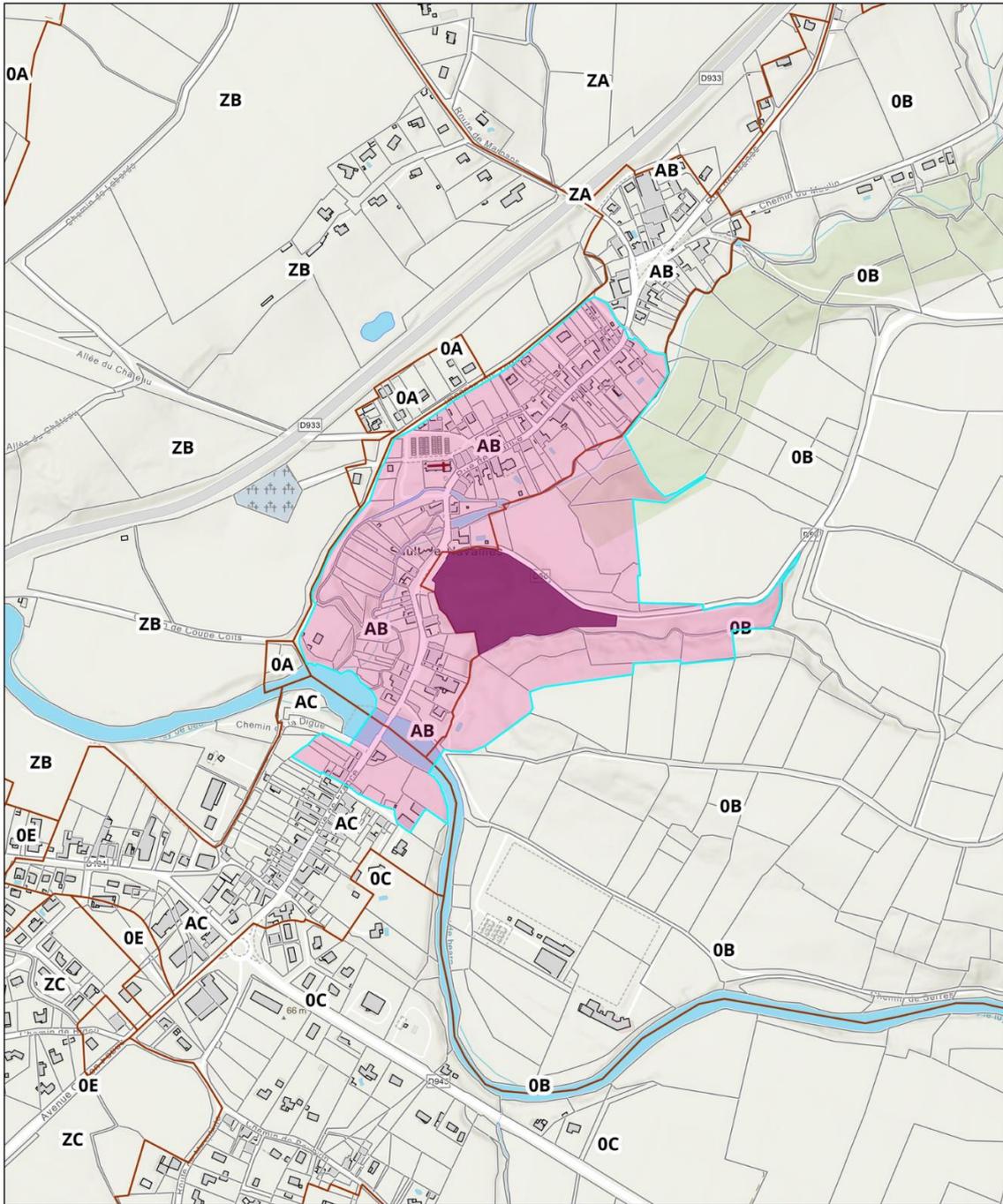
1:6,500



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP.

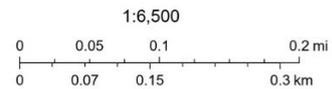
Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Sault-de-Navailles - Tour et vestiges du château de Sault - PDA



19/12/2024 11:55:07

FranceDOM_PCI - Bâtiments	Chefs lieux	Piscine
FranceDOM_PCI - Parcellaire	Subsection cadastrale	Divers linéaire
Immeubles classés ou inscrits (surfaces)	Divers surfacique	Eglise
Inscrit	Limites de forment pas parcelles	Chemins
Périmètre Délimité des Abords	Parapet de pont ou aqueduc	Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sports
Hydrographie	Etang, lac	Parking, terrasse, surplomb
Limite de commune	Cimetière	Parcellaire



Esri France, DGFIP, Ministère de l'Economie et des Finances, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS, Esri France, DGFIP,

Esri Community Maps Contributors, Dirección General de Catastro, IGN 2022 - Esri France 2022, Instituto Geográfico Nacional, Esri, TomTom, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS | Esri

Architecte des Bâtiments de France

Cheffe de l'UDAP 64

Fait à Pau